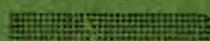


INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION  
POPULAIRE ET DU SPORT  
DAKAR - SENEGAL



L'Enseignement des Activités Physiques et Sportives  
dans le premier degré au Togo



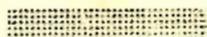
analyses et perspectives

**BAROMA DJONI**

Mémoire en vue du Certificat d'aptitude aux  
fonctions d'Inspecteur de l'Éducation Populaire  
de la Jeunesse et des Sports

SESSION 1988 - 1990

INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION  
POPULAIRE ET DU SPORT  
DAKAR - SENEGAL

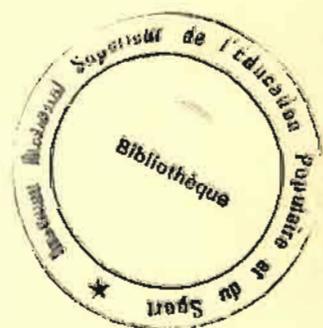


# L'Enseignement des Activités Physiques et Sportives dans le premier degré au Togo



analyses et perspectives

**BAROMA DJONI**



Mémoire en vue du Certificat d'aptitude aux  
fonctions d'inspecteur de l'Éducation Populaire  
de la Jeunesse et des Sports

SESSION 1988 - 1990

## II- } E M E R C I E M E N T S

-:-:-:-:-:-:-:-:-

Nous tenons à adresser nos vives reconnaissances et nos remerciements les plus sincères à tous ceux qui ont contribué au succès de notre formation à l'Institut National Supérieur de l'Education Populaire et du Sport (I.N.S.E.P.S.) à DAKAR.

Notre gratitude va à Monsieur Frédéric RUBIO chargé de formation à l'I.N.S.E.P.S. et à sa famille. Il s'est fait le plaisir de nous conseiller et de diriger la rédaction combien pénible de notre mémoire.

Nous profitons de l'ultime occasion pour présenter nos remerciements à la Direction de l'I.N.S.E.P.S. pour la formation combien brillante que son Directeur Monsieur Gérard DIAME, son Directeur des Enseignements Monsieur Michel DIOUF et son équipe pédagogique ont bien voulu nous donner.

Nous n'oublions pas Monsieur Kokou DIABO, Directeur de l'Ecole Normale des Instituteurs de KARA au TOGO. Qu'il soit remercié pour sa disponibilité permanente et sa contribution à un travail qui ne sera jamais achevé tant le sujet qu'il aborde et tente d'analyser est complexe.

Nos remerciements sont également adressés à Monsieur Kwadjovi AMENDAH, Directeur de l'Education Physique et des Sports au TOGO, qui a bien voulu nous prodiguer d'utiles conseils et des informations au moment de nos recherches.

Nous adressons notre profonde gratitude à Madame Marième SY DIALLO au Service Régional de la Jeunesse et des Sports à Dakar pour son assistance.

Enfin, nous présentons nos profondes gratitudees à la Mission Française de Coopération et d'Action Culturelle à DAKAR et surtout à Madame Renée HIDAIR, Déléguée du Centre International des Etudiants et Stagiaires à PARIS pour l'organisation, combien efficace, de notre formation d'Inspecteur de l'Education Populaire, de la Jeunesse et des Sports.

## S O M M A I R E

INTRODUCTION .....	1
PREMIERE PARTIE : LA REFORME DE L'ENSEIGNEMENT DE 1975	
I - LES GRANDES LIGNES DES INSTRUCTIONS OFFICIELLES .....	8
1°/ "Concept d'une Education Physique à base sportive" ..	9
2°/ "Orientation Générale" .....	9
A - Les Jeux Pré-Sportifs .....	9
B - L'Animation Sportive .....	10
C - Evaluation .....	10
II - LES METHODES D'ENSEIGNEMENT	
A - Les Jeux Pré-Sportifs et Les formes Jouées .....	11
1°) Objectifs .....	11
2°) Principes .....	12
3°) Déroulement d'une Séance .....	12
4°) Explication des Jeux Pré-Sportifs .....	13
B - L'Animation Sportive .....	14
DEUXIEME PARTIE : L'ANIMATION SPORTIVE ET LES JEUX PRE-SPORTIFS AU TOGO	
1°) L'Etape Expérimentale .....	23
2°) L'Etape de vulgarisation .....	25
3°) La Formation des Instituteurs .....	30
4°) Le rôle des Inspecteurs de la Jeunesse, des Sports et de la Culture .....	33
TROISIEME PARTIE : EVALUATION DE LA SITUATION ACTUELLE	
I. - Les Résultats des Enquêtes .....	35
II. - Interprétation des Résultats .....	39
A - Le Contexte Socio-Culturel .....	40
B - La Formation .....	41
C - Les Programmes .....	43

## QUATRIEME PARTIE : PERSPECTIVES D'ACTIONS.

A - Identification des Problèmes .....	51
B - Propositions .....	52
I. - Les Programmes .....	52
a) Le Cours de Formation de l'Enseignant .....	53
b) Adéquation entre Programme d'Enseignement et Objectifs de la Formation .....	53
c) Proposition d'un Fichier : Son Contenu .....	54
II. - La Formation de l'Instituteur .....	61
A - Les Principes Directeurs de la Formation.....	61
B - Les Objectifs de la Formation .....	62
III. - La Coopération entre Ministère de l'Education Nationale et Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture	65
IV. - Création d'un Département d'Education Physique et Sportive .....	67
V. - Redynamisation des Activités de l'Institut National de la Jeunesse et des Sports .....	71
Conclusion Générale .....	72
TABLE DES ANNEXES .	
Instruction Officielles .....	76
Formulaire du Questionnaire .....	86
Proposition d'un Fichier de l'Instituteur .....	88
Bibliographie .....	112

## I I N T R O D U C T I O N

-:-:-:-:-

L'Education Physique est depuis la nuit des temps une source de formation du citoyen. L'exercice physique, comme moyen d'éducation de premier plan, a été intégré dans la vie quotidienne des civilisations les plus anciennes : Civilisations Chinoise, Egyptienne, Grecque, Romaine ...

L'importance de cette discipline n'est plus à démontrer. L'exercice physique qui est source de mouvements, est à la fois un moyen pédagogique d'une richesse incommensurable : il est facteur de communication et de coopération entre les pratiquants et peut, chez le jeune enfant, dans certaines conditions de pratique, participer efficacement à son développement psycho-moteur et socio-affectif. Nous avons comme preuve de cet impact de l'éducation physique et sportive (E.P.S.) sur le développement intégral de l'enfant les déclarations et chartes des organismes internationaux à caractère gouvernemental et non gouvernemental.

L'U.N.E.S.C.O. (Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture) dans sa Charte Internationale de l'Education Physique et du Sport, stipule en son article premier que l'Education Physique et le sport est avant tout un droit. Elle affirme également "la nécessité de placer l'Education Physique et le Sport sur un pied d'égalité avec les autres activités consacrées à l'Education, à la Science, à la Culture et aux Communications."

.../...

L'Assemblée Générale de l'O.N.U. dit dans sa déclaration des Droits de l'Enfant que : "les droits ne pourraient être sauvegardés que si l'école, les parents et le groupe social donnent à l'enfant une Education Physique conçue en fonction de ses besoins et de ces possibilités".

Tout enfant a donc droit à une éducation qui assure le développement de ses aptitudes intellectuelles, morales et physiques.

Au Togo, le vaste programme du Parti reprend largement ces intentions relatives à l'E.P.S. En effet, dans le "Livre Vert", du Rassemblement du Peuple Togolais", il est dit : "Le Sport aux vertus éclatantes est un élément de formation de tout premier plan. Il faut éviter ici comme en matière de culture de considérer la pratique sportive comme un élément secondaire qui arrive par surcroît. Les vertus du sport bien conçu et bien pratiqué, sont celles que requiert le développement de la nation..." Cette dimension du sport a été à la base de l'élaboration des nouveaux programmes concernant la Réforme de l'Enseignement de 1975. Elle a aussi permis la mise en place des Instructions Officielles qui fixent les modalités théoriques et pratiques de l'E.P.S. comme discipline de l'enseignement.

La Réforme de l'Enseignement n'a pas seulement élaboré des programmes. Elle s'est aussi penchée sur les méthodes d'enseignement conformément à l'esprit des Instructions Officielles. C'est ainsi que la méthode dite " Animation Sportive " a été préconisée dans l'enseignement du Premier Degré (école primaire).

Les efforts d'intégration de l'E.P.S. dans la vie quotidienne de l'élève de l'Enseignement du Premier Degré sont fort louables. Cependant nous constatons que ces efforts ne sont pas accompagnés de progrès tangibles. Les résultats escomptés n'ont été que partiellement obtenus.

En tant qu'homme de terrain, nous avons été professeur d'E.P.S. dans les Ecoles Normales d'Instituteurs, nous avons pu constater durant notre carrière que les Instituteurs relèguent encore l'E.P.S. au second rang et font table rase de leurs acquis dans ce domaine. L'E.P.S. devient alors une discipline secondaire, rebarbative voire inutile. Lorsque l'Instituteur est admissible aux épreuves écrites des examens professionnels, seul un petit effort est fourni pour passer le cap des épreuves pratiques. Une fois cet obstacle franchi, l'E.P.S. est laissée pour compte.

Cette situation malade de l'E.P.S. nous a donné matière à réflexion et c'est pourquoi nous entreprenons ce travail. En tant que formateur, nous pensons qu'il nous revient d'approfondir ce problème en accordant en priorité le plus grand intérêt à ce que pensent les Instituteurs à propos de la Réforme de l'Enseignement de 1975.

Les Instructions Officielles ont-elles vraiment répondu aux attentes de notre milieu scolaire ?

Les Etats Généraux de l'Education ont-ils tenu compte du niveau de formation des Instituteurs lors de l'élaboration des programmes ?

Que préconisent les Instructions Officielles ?

En quoi consiste tout d'abord les méthodes d'enseignement préconisées ?

Des études ont-elles été faites sur les besoins du milieu scolaire ?

Les structures mise en place pour l'expérimentation et la vulgarisation de la méthode ont-elles eu les moyens nécessaires pour effectuer leurs missions ?

Quelles sont les aptitudes techniques et pédagogiques de nos Instituteurs ? Que pensent-ils de la méthode ?

Et surtout quelles sont leurs aspirations ?

C'est à ces multiples questions fondamentales pour le devenir de l'E.P.S. dans le milieu scolaire que nous allons essayer de répondre au cours de notre approche pour l'élaboration de ce document.

Notre travail s'inscrit dans le cadre tracé par les pouvoirs publics. Nous ne cherchons pas à modifier ou à réorienter l'esprit de la Réforme de l'Enseignement en matière d'éducation physique et sportive.

Notre but est d'apporter une modeste contribution dans l'optique de la voie proposée par les Etats Généraux de l'Education.

Ce qui motive notre choix c'est d'essayer de comprendre le vide qu'occupe l'E.P.S. dans la plupart de nos écoles primaires. Aussi adressons-nous ce travail à tous ceux qui, à des titres divers, se destinent aux métiers de l'éducation physique et du sport, c'est à dire à ceux-là mêmes qui ont choisi de placer leurs compétences acquises au service de l'enfant. Que ce document leur permette de saisir la problématique de l'éducation physique dans nos écoles primaires; problématique que bien souvent ils ne soupçonnaient pas.

.../...

Si le corps est le premier instrument de l'épanouissement de notre personnalité, raison de plus pour que ceux dont la fonction est de l'éduquer soient conscients des pouvoirs dont-ils disposent et des enjeux dont ils sont les acteurs souvent décisifs.

Pour mieux cerner cette réalité, nous allons aborder le problème en quatre points.

Le premier point expose le contenu des Instructions Officielles issu de la Réforme de l'Enseignement de 1975. Dans cette partie, nous allons parler des idées forces qui ont amené les Etats Généraux de l'Education à préconiser les " JEUX PRE-SPORTIFS ET L'ANIMATION SPORTIVE " à l'école primaire.

Au deuxième point, nous exposerons le chemin parcouru par ces deux méthodes d'enseignement depuis leur étape expérimentale jusqu'à leur vulgarisation ainsi que le volet " formation des enseignants " relatif à ces méthodes.

Le troisième point présente l'évaluation de la situation actuelle dans nos écoles. Et pour mener à bien cette évaluation nous avons utilisé un questionnaire et des entretiens avec le personnel enseignant. C'est dans cette partie que nous essaierons de cerner et de comprendre les problèmes que vivent quotidiennement nos instituteurs.

Le quatrième et dernier point fait état de nos propositions et suggestions pour la promotion de l'E.P.S. dans nos écoles primaires.

Il est cependant nécessaire de nous interroger sur la validité de certaines de nos informations et sur les limites de notre réflexion.

En effet, ayant été nous-mêmes acteur dans l'application de la Réforme, il est indéniable qu'une part de subjectivité viendra, quelque peu, s'immiscer dans l'interprétation des résultats recueillis.

Notre entreprise n'est donc pas exempte d'imperfections. Tout n'est pas dit, et ce qui est dit aurait pu l'être autrement. Nous acceptons ces reproches tout en étant heureux d'avoir pu réaliser ce projet qui nous était cher : celui de donner la parole aux instituteurs qui, indépendamment de leurs convictions ou de la nature de leurs compétences, sont les acteurs directs du changement en éducation physique et sportive.

En outre, notre projet n'est pas de faire des propositions miracles ou d'exposer des "vérités" propres à une chapelle. En jetant les bases de cette réflexion sur la situation de l'E.P.S. dans nos écoles, nous ne pensons pas faire oeuvre originale dans la mesure où notre analyse est momentanément statique comparativement à la réalité sans cesse dynamique.

PREMIERE PARTIELA REFORME DE L'ENSEIGNEMENT DE 1975INTRODUCTION :

La réforme, promulguée par l'ordonnance n° 16 du 6 Mai 1975, a dégagé les options fondamentales de l'Ecole Nouvelle Togolaise. Une commission nationale mise en place par l'arrêté n° 9 / M E N R S du 4 Avril 1980 a été chargée d'élaborer les nouveaux programmes et instructions officielles, conformément aux nouvelles orientations.

L'intégralité des Instructions Officielles se trouve en annexe du document. Mais nous ferons un résumé des idées maîtresses essentielles.

Cependant les méthodes d'enseignement proposées n'ont pas fait l'objet d'un texte officiel. Leur contenu est issu des séances de travail des techniciens et encadreurs de l'E.P.S. Il faut ici reconnaître que nous avons bénéficié des expériences de certains pays africains qui ont expérimenté et appliqué la méthode. Ce n'est donc pas une oeuvre originale mais une adaptation aux réalités de notre milieu scolaire Togolais de ce qui se fait dans d'autres pays.

.../...

## I. - LES GRANDES LIGNES DES INSTRUCTIONS OFFICIELLES

Les Instructions Officielles, dans leur préface, mettent en exergue les vertus éducatives de l'E.P.S. " en tant que discipline qui agit sur la nature de l'homme et plus particulièrement d'un enfant pour le rendre capable d'accomplir librement certains actes et de viser certains buts considérés comme souhaitables dans une civilisation donnée ..."

La Réforme s'est d'abord fondée sur :

- une conception de l'éducation physique,
- ensuite sur son orientation,
- et enfin elle a proposé des programmes d'enseignement.

### 1°/ - "CONCEPT D'UNE EDUCATION PHYSIQUE A BASE SPORTIVE"

L'éducation physique à base sportive ne se réduit pas " à la simple utilisation des techniques sportives pendant les séances prévues à cet effet ". Elle n'est pas une juxtaposition brute de pratiques diversifiées et hétérogènes.

" Il s'agit sur la base d'une connaissance de la spécificité de chaque activité de définir le sport en tant que moyen éducatif et partant de là, de rendre l'E.P.S. plus vivante et plus mobilisatrice ". En s'appuyant sur le sport beaucoup plus que par le passé, la préparation, l'initiation aux techniques des activités sportives, la séance d'E.P.S. en général seront davantage orientées vers le développement des sensations et vers la réflexion.

2°/ - "ORIENTATION GENERALE"

Deux méthodes d'enseignement sont recommandées :

A - Les "Jeux PRE-SPORTIFS

B - L'ANIMATION SPORTIVE.

A. - LES JEUX PRE-SPORTIFS.

\* Cours préparatoire et cours élémentaire 1ère année.  
A ce niveau, la Réforme propose des jeux collectifs pré-sportifs et des formes jouées.

Quelle que soit l'adaptation pédagogique nécessaire à cet âge (5 à 8 ans), les exercices doivent, par la mise en jeu des grandes fonctions (respiratoires, circulatoires, neuro-motrices) conserver leur caractère " d'activation fonctionnelle " qui les situe bien dans le cadre d'une E.P.S. généralisée.

Le maître doit s'efforcer :

- 1 - "d'assurer un premier débrouillage nerveux et musculaire;
- 2 - "de donner à l'enfant sa dose hebdomadaire de mouvement;
- 3 - "d'habituer progressivement l'enfant à un travail collectif coordonné et dirigé;
- 4 - " d'habituer l'enfant à respecter les règles de jeu et lui donner la notion de vie de groupe".

B. - L'ANIMATION SPORTIVE

\* Cours élémentaire 2ème Année et cours moyens

A ce niveau du cursus scolaire de l'enfant, les Etats Généraux de l'Education proposent "l'Animation Sportive" - comme méthode d'enseignement des activités physiques.

Dans la démarche méthodique, l'instituteur doit surtout savoir que la séance d'E.P.S. s'introduit, se développe et se conclut. Elle comporte à cet effet :

- la prise en main ;
- la mise en train ;
- la partie principale ;
- le retour au calme.

En conclusion, la partie principale comprend :

- explication et démonstration du jeu ou de l'exercice ;
- déroulement du jeu ou de l'exercice au cours duquel l'instituteur note les "manques" et les aptitudes ;
- phase de corrections et de consolidation.

C. - EVALUATION

L'observation des progrès accomplis par les élèves est une préoccupation constante de l'instituteur. Les épreuves de contrôle "ne doivent pas faire l'objet de séances particulières. Elles se situent dans le cadre des séances normales sans interruption du travail".

C'est par ce contrôle continu qu'une note d'E.P.S. sera attribuée à l'élève à la fin de l'année .

## II. - LES METHODES D'ENSEIGNEMENT

Les pages qui suivent traitent des contenus des deux méthodes dans leur ensemble. L'exposé détaillé de ces deux systèmes est capital dans la mesure où elles représentent l'élément central autour duquel tournent toutes les données de notre problème.

Elles n'ont pas été l'objet d'un texte officiel comme nous l'avons dit auparavant.

### A. LES JEUX PRE-SPORTIFS ET LES FORMES JOUEES .

#### 1°/ - Objectifs

Les " Jeux pré-sportifs " ont une place importante au cours de cette période (5 à 8 ans) en raison de leur " valeur éducative et récréative " . Cette préparation à la pratique sportive permet :

- "l'expansion des forces des jeunes dans une activité moins strictement codifiée que les sports collectifs ;
- "le développement sensori-moteur dans des activités stimulantes de l'activité spontanée de l'enfant ;
- "la préparation générale à la pratique des sports collectifs : adresse, contrôle du ballon, notion de placement et d'orientation, connaissance du champ de jeu , sens de l'équipe et de l'organisation du jeu".

2°/ - Principes

- Les règles de ces jeux doivent entraîner la participation de tous sans aucune exception.
- Le fait de se sentir "indispensable" présente pour l'enfant "un facteur psychologique très important en ce qui concerne son intégration au groupe".
- Le maître ne doit pas chercher, au début, une application stricte des règles, qu'il doit d'abord adapter au niveau de sa classe.
- Il doit également inculquer aux enfants le respect de la règle "du jeu et chercher à développer un esprit rigoureux de correction sportive.
- L'organisation de la classe en "clubs" et "équipes" est préconisée.

3°/ - Déroulement d'une séance

- Le jeu est, d'abord, expliqué et démontré collectivement à la classe.
- Puis les premières rencontres d'entraînement ont lieu en utilisant les " clubs " sans aucun souci de compétition effective. Elles feront apparaître les " manques " et amèneront par la suite un travail d'amélioration au cours des séances d'E.P.S.
- Les premières rencontres compétitives se dérouleront enfin entre les différents clubs.
- Le maître ne peut arrêter le jeu que pour proposer un conseil, une correction technique.

.../...

Son intervention se fera au cours de la partie pour améliorer telle ou telle situation de jeu.

Le contenu des programmes d'enseignement des différents niveaux se trouve en annexe du document.

Cependant à chaque niveau nous allons donner quelques exemples de séances pour une meilleure compréhension des deux systèmes d'enseignement proposés.

#### 4° Explications des Jeux Pré-sportifs

##### \* Formes jouées

1 - Exemple = mimer un oiseau volant.

Mise en place = Les enfants forment un cercle.

Déroulement = Ils se déplacent en cercle, chantent et dansent en imitant un oiseau volant, un animal ou une chose etc..., suivant le thème choisi.

2 - Exemple : les oiseaux, prisonniers ou écureuils en cages etc...

Mise en place = Des groupes de trois autour d'un grand cercle ; deux joueurs face à face se donnent la main, réalisant ainsi "une cage à oiseau", "une cage à prisonnier" ; "une cage à écureuils" etc...; un troisième joueur se trouve à l'intérieur. Au milieu de ce groupe, un des joueurs n'a pas de cage.

Déroulement = Au signal, tous les oiseaux doivent changer de cage • Celui qui n'y parvient pas se retrouve au centre et ainsi de suite.

.../...

\* Jeux Pré-sportifs

1 - Relais simple.

Mise en place = Les élèves forment 2 ou 3 colonnes

Déroulement = Au signal, les premiers de chaque colonne partent et vont tourner autour d'un fanion qui leur fait face et reviennent toucher la main des seconds et ainsi de suite.

2 - Relais navette

Mise en place = Trois ou quatre équipes sont constituées : chaque équipe est divisée en deux demi-colonnes qui se placent face à face derrière les lignes de départ.

Déroulement = Au signal, le numéro 1 de chaque demi-colonne A part avec un témoin (bâton, foulard ...) qu'il transmet à son partenaire numéro 1 B ; celui-ci transmet au numéro 2 A et ainsi de suite. L'équipe victorieuse est celle qui termine la course la première.

Remarque = Tenir compte de l'âge des enfants pour fixer la distance (20, 30, 40m).

Avec les plus jeunes, pour éviter le désordre, les concurrents sont assis et se relèvent pour prendre le départ.

B. - ANIMATION SPORTIVE

L'école primaire Togolaise est confrontée à des problèmes de trois ordres :

- a) - effectifs pléthoriques ;
- b) - manque d'installations et de matériel ;
- c) - formation souvent inexistante ou très réduite de l'instituteur en E.P.S

Nous allons voir rapidement comment la méthode proposée peut résoudre, tout au moins en partie, ces différents problèmes.

a) Les Effectifs Pléthoriques

L'effectif important des classes (60 à 120 élèves) conduit presque inévitablement à un travail par ateliers, à la fois dans un souci qualitatif et quantitatif. Or l'animation sportive en proposant la création d'Unités de Travail se livrant chacune à une activité donnée, est une méthode qui utilise cette forme de pédagogie. Le travail " par atelier " va donc permettre à l'enfant de ne pas attendre indéfiniment " son tour " mais de " passer " beaucoup plus souvent. L'animation sportive fait appel constamment à la participation de tous les élèves et leur attribue de nombreuses Responsabilités : pour chaque unité de travail nous trouvons deux équipes en compétition et une équipe d'officiels qui assure le déroulement correct de cette compétition (organisation - proclamation des résultats).

Cette pédagogie de l'auto-encadrement offre au moins deux avantages :

1 - elle mobilise constamment l'ensemble des élèves, soit comme compétiteurs, soit comme officiel, et cela à tour de rôle ;

2 - elle libère du même coup le maître des problèmes d'organisation, particulièrement préoccupants lorsque l'effectif est important. Le maître peut alors se consacrer à d'autres tâches : passage d'un atelier à un autre - période d'observation suivie d'interventions judicieuses.

Cette forme de travail, qui permet aux enfants l'exercice de responsabilités nombreuses et variées, va bien dans le sens de la pédagogie moderne.

.../...

b) - Manque d'installations et de matériel

Il s'agira de partir du principe que l'école est dépourvue de toute installation et qu'il convient, par conséquent, sur un espace libre relativement réduit, de Créer Soi-Même des installations qui permettent l'activité simultanée de trois(3) ou Quatre (4) unités de travail.

A cet effet, la matérialisation d'un terrain rond de 150 m de circonférence, contenant un terrain rectangulaire de 40 m x 20 m et une fosse de 5 m x 3 m paraît nécessaire et suffisant.

Ce terrain est facilement réalisable pourvu que l'on dispose de l'espace nécessaire, ce qui est généralement le cas dans les écoles rurales. Ce terrain se prête à l'usage, suffisant, puisque  $6 \times 3 \times 4 = 72$  élèves au moins peuvent y travailler simultanément.

Cette aire de jeu peut solutionner au mieux le problème des installations. Ajoutons que la participation des élèves à la création de leurs propres installations, sous la direction de leur maître, est également éducatif.

1°/ - Définition de l'Animation Sportive

Animer, c'est donner la vie. Animer quelqu'un, c'est inspirer les mobiles de son action. L'animation est donc la manifestation de la vie, du mouvement et de l'activité.

.../...

Pour donner la vie, il faut être présent, disponible, compétent. Il faut aussi savoir s'organiser et avoir l'Esprit d'Initiative.

- Animer c'est d'abord organiser :

- \* donner la règle du jeu ;
- \* conseiller, encourager, stimuler, enthousiasmer, rayonner ;
- \* donner le sens des responsabilités ;
- \* trancher les litiges ;
- \* orienter les élèves ;
- \* se remettre en question.

- Animer : c'est un Etat d'Esprit qui permet de faire "passer" des techniques (foot-ball, basket-ball, hand-ball, athlétisme etc...) adaptées au niveau de compréhension, d'assimilation et de réalisation des élèves.

a) - Animer c'est organiser le matériel

Problème du terrain

- Il faut d'abord trouver un espace libre. Tracer le terrain :

\* en fonction des spécialités que l'on pourra enseigner sur tout le territoire national (FB ; HB ; Course d'endurance; Cross; vitesse ; relais )

\* en tenant compte de la construction d'une fosse permettant la pratique des sauts (hauteur - longueur - triple-saut).

- Où installer le terrain ? Sur une surface relativement plane en éliminant cailloux, débris de verre, etc...

- Comment ? Tenir compte qu'il faut toujours :

\* une ligne droite (20 à 30 m minimum)

\* un terrain rectangulaire (15 m x 30m minimum)

\* un parcours étalonné (circulaire ou varié)

\* si possible un sautoir.

S'Organiser, c'est aussi avoir un matériel minimum :

- un sifflet - des dossards ou collerettes de couleurs différentes - bâtons de relais - deux (2) poteaux de saut - un (1) élastique - un (1) ballon - une(1) planchette avec fiche de résultats - un (1) bic - une(1) corde de 25 à 50 m - une(1) montre - un (1) poids.

b) - Animer c'est organiser sa classe.

Il s'agit de constituer les équipes qui participeront aux tournois; aux séances d'initiation.

\* Choix de l'équipe = l'équipe idéale est constituée de six (6) élèves. Ce chiffre peut varier suivant le nombre total d'élèves et le nombre total d'ateliers que l'on peut constituer. Il peut être 5, 6 ou 7, l'essentiel étant de constituer trois (3) équipes afin de former une unité de travail.

\* L'unité de travail (1 atelier) : elle est composée de trois (3) équipes (3 x 5 élèves ; 3 x 6 élèves; ou 3 x 7 élèves). Le nombre d'unités est fonction du nombre d'élèves.

Prenons par exemple :

Effectifs	Nombre de Clubs	Nombre d'équipes	Nombre d'ateliers
1 5	3	3 (3 x 5)	1
2 1	3	3 (3 x 7)	1
3 0	3	6 (6 x 5)	2
4 2	3	6 (6 x 7)	2
5 4	3	9 (9 x 6)	3
7 2	3	12 (12 x 6)	4
8 4	3	12 (12 x 7)	4

Pour constituer les équipes il faut tenir compte :

- du choix du Capitaine : dynamique, dégourdi, leader, il organise le jeu et assure la liaison entre le maître et ses camarades ;

- de la valeur physique, morphologique, de l'âge, du sexe, de la personnalité de l'enfant. On peut constituer des groupes hétérogènes (deux (2) grands - deux (2) moyens - deux (2) petits) mais homogène dans la composition des trois (3) équipes. Il faut veiller à ce que les équipes qui se rencontrent soient sensiblement de la même valeur.

c) - Animer, c'est Organiser le jeu .

Pendant la séance suivant le but recherché, l'instituteur organisera le tournoi. Le programme d'animation sportive comprend essentiellement l'organisation de tournois.

Le tournoi comprend trois (3) rencontres :

Exemple : Jaunes contre Blancs  
Blancs contre Rouges  
Rouges contre Jaunes.

Pendant une rencontre, deux (2) équipes jouent et la troisième arbitre.

La durée du tournoi: 45 minutes

La durée d'une rencontre: 10 minutes de jeu et 3 minutes pour la mise en place.

La séance d'E.P.S se déroule en trois (3) phases :

- 1° - Prise en main : sur la cours de l'école - explication des règles de jeu, de la technique, du déroulement.
- 2° - Séance proprement dite = tournoi
- 3° - Rassemblement : retour au calme durant lequel on procède à la proclamation des résultats.

L'Instituteur mettra à la disposition des élèves une feuille de marque sur laquelle seront consignés les résultats de chaque rencontre.

Remarques :

- La réussite et l'efficacité du travail dépendent en grande partie de la première séance.

- Au cours de la première séance, ne pas craindre de faire la démonstration d'une rencontre dans une ou deux spécialités. Veiller à ce que le terrain soit bien tracé, le matériel bien placé, les explications Simples et Précises (les enfants doivent retenir l'ordre et la méthode et être en mesure de commencer seuls leurs activités et se diriger en auto-encadrement - le maître conseille , surveille, tranche les litiges).

- Faire reprendre ces jeux un minimum de trois fois avant de passer à une autre activité.



- Après avoir fait passer les enfants à chaque atelier (3 fois dans trois (3) spécialités) organiser des tournois inter-classes, puis plus tard, inter-établissements (à l'échelon de la ville puis de la circonscription pédagogique).

- A mesure de l'importance de la compétition, les élèves doivent mieux jouer, mieux courir, mieux sauter, aussi prévoir des séances d'initiation à l'athlétisme, aux sports collectifs.

Une séance d'initiation à l'athlétisme se fera de la façon suivante :

à l'école primaire on aura :

- Mise en train(5 minutes)
- Séance proprement dite = éléments de progression dans une spécialité = 20 minutes

Retour au calme

Soit pour une durée de 30 minutes seulement. Il en sera de même pour une séance d'initiation aux sports collectifs.

L'Organisation des spécialités sera présentée suivant un même plan :

- 1°) - tracé du terrain
- 2°) - Matériel
- 3°) - Présentation de la spécialité :
  - a) - technique
  - b) - règle de jeu
- 4°) - Mise en place des officiels
- 5°) - Mise en place des compétiteurs - déroulement de l'épreuve.
- 6°) - Décompte des points - classement :

- a) - de la rencontre
- b) - du tournoi

Cette méthode de travail fait de l'enseignant un animateur qui favorise la communication et l'expression individuelle ou collective à l'intérieur de son groupe-classe. Il aide, guide, communique la vie au groupe, partage les responsabilités, stimule, écoute les jeunes et partant, suscite par son comportement et son attitude, un climat favorable à une participation effective des jeunes qu'il a mission de former. Il doit être ponctuel, disponible, passionné, organisé.

Les Etats Généraux en préconisant une telle méthode a entrepris la formation des enseignants. L'Animation Sportive a connu une première étape expérimentale avant de passer à sa phase de vulgarisation.

DEUXIEME PARTIE

L'ANIMATION SPORTIVE ET LES JEUX PRE-SPORTIFS AU TOGO

1°/ - L'Etape Expérimentale

Avant la Réforme de l'Enseignement de 1975, les Instituteurs utilisaient aux cours de leurs séances d'E.P.S. la méthode de Georges HEBERT couramment appelée "HEBERTISME". Il faut dire en passant que cette méthode visait un triple but :

- a) développer les qualités individuelles ;
- b) augmenter le rendement utilitaire de l'individu ;
- c) développer en lui le goût de la vie, la bonne humeur, l'euphorie.

Durant la séance, les élèves évoluent en plusieurs vagues de 6 à 10 chacune, de force à peu près égale. Chaque vague parcourt successivement le plateau en faisant un exercice et revient à son point de départ en colonne par les côtés du plateau. Les exercices sont exécutés individuellement et librement avec une intensité progressive.

La leçon représente trois quarts d'heure de travail continu et soutenu.

La méthode dite "Naturelle" de Georges HERBERT de par ses objectifs et sa méthode ne pouvait plus répondre aux objectifs que se sont fixés les Etats Généraux de l'Education à savoir d'une part :

- lier l'éducation au développement,
- responsabiliser le futur citoyen,

- renforcer l'identité culturelle,
  - moderniser l'éducation,
- et d'autre part résoudre :
- le problème des effectifs pléthoriques,
  - le problème du manque du matériel et des installations sportives,
  - et celui de la non formation des Instituteurs.

L'école Togolaise, nouvelle formule, doit viser la formation d'un individu sain, "ouvert d'esprit, capable de s'adapter aisément à toutes les situations nouvelles, plein d'initiative et apte à agir sur le milieu pour le transformer". Cette vision du type de citoyen à former a en partie permis l'introduction de l'actuelle méthode.

L'animation sportive dans sa phase introductive a bénéficié de l'apport très appréciable de certains Inspecteurs de l'Enseignement parmi lesquels nous pouvons citer Messieurs DRAVIE et MABOUDOU et surtout de Monsieur Kossi BAKA alors maître d'E.P.S.

Ce groupe a été rejoint par un expert Français Monsieur DUDAL, en 1975 pour expérimenter la méthode "SPORT FACILE". Cette dernière a dû subir par la suite beaucoup de modifications pour être adaptée aux réalités du milieu scolaire Togolais.

Les premiers stages ont eu lieu en 1976 à Lomé, à Aného, à Vogon. Il faut reconnaître que les premières expérimentations ont été concluantes. Chaque stage regroupait un peu plus de 150 enseignants. La vulgarisation de l'animation ne s'est pas faite attendre.

2°/ - L'Etape de la Vulgarisation

En 1977, plusieurs stages ont été organisés à l'intérieur du pays. Mais ces efforts de vulgarisation ont été de courte durée. La formation organisée dans l'arrière pays n'a pas pu se poursuivre suite aux problèmes de déplacement qu'a connu l'équipe des encadreurs. La bonne volonté des pionniers a été inhibée par les limites de leurs moyens d'action. Il leur a manqué l'appui logistique.

Il a fallu attendre 1981 pour relancer l'animation sportive avec l'aide de la Mission Française de Coopération qui a mis à la disposition des autorités de tutelles un expert, Monsieur ESTHER, et du matériel. Après le départ de Monsieur ESTHER, les responsables de la Jeunesse, des Sports se sont mobilisés pour mettre sur pied une forme de travail qui répondrait beaucoup mieux aux sollicitations des Instituteurs de l'école primaire. Une Commission Nationale de l'Animation Sportive voit le jour. Elle est composée de :

Président : Mr Boukari TABIOU; à l'époque Directeur de l'Education Physique et des Sports.

Membres : Mr ELESSESSI (Inspecteur)  
" QUENUM (Inspecteur)  
" BAKA (Conseiller Sportif)  
" BOUGONOU (Professeur d'E.P.S.)  
" LACHONTCH (Professeur d'E.P.S.)  
" ABALO (Professeur d'E.P.S.)

La Commission s'est fixée comme objectif la formation des Instituteurs sur tout le territoire national. Avant de sillonner tout le pays, elle a repris l'expérimentation de la nouvelle conception de l'enseignement de l'E.P.S. dans certaines écoles pilotes afin de mieux cerner les problèmes pour aboutir à son application réelle.

L'expérimentation a été faite dans des écoles telles que les écoles du Camp, de Tokoin DOUMASSESE et de Bê-gare dans la Commune de Lomé.

Nous pouvons dire que la véritable vulgarisation a commencé en 1983. La Commission Nationale, beaucoup plus structurée à éclaté en deux sous-groupes itinérant à travers le territoire Togolais, avec un contenu de formation d'instituteur plus ou moins précis. En effet, ce contenu ne faisait que reprendre le programme initialement prévu dans les textes destiné à tous les écoliers Togolais. La Commission n'a jamais proposer un véritable programme de formation spécifique aux enseignants.

Les tableaux suivants présentent les calendriers des stages de formation des Instituteurs depuis l'année scolaire 1984 - 1985 jusqu'à l'année scolaire 1987 - 1988.

.../...

TABLEAUX SYNOPTIQUE DES STAGES

(1984 - 1985)

DATES	LIEUX	NOMBRE DE STAGIAIRES	ENCADREURS
Du 12 au 18 Novembre 1984	I.E.P.D. Agou I.E.P.D. Adéta	120 84	Bougonou - Abalo Lachontch -Baka
Du 26 au 30 Novembre 1984	I.E.P.D. Vogan I.E.P.D. Tabligbo	120 170	Abalo-Bougonou Baka-Lachontch
Du 28 Janvier / 2 Février 1985	I.E.P.D. Dapaong I.E.P.D. Mango	194 115	Baka-LACHONTCH Bougonou - Abalo
Du 4 au 9 Février 1985	I.E.P.D. Bassar I.E.P.D. Tchamba	120 70	Baka - Lachontch Abalo-Bougonou
Du 18 au 22 Février 1985	I.E.P.D. Notsé	116	Lachontch - Baka
Du 11 au 16 Mars 1985	I.E.P.D. Niantougou	120	Lachontch - Baka
Du 8 au 12 Avril 1985	I.E.P.D.	130	Bougonou
Du 15 au 19 Avril 1985	I.E.P.D. Bafilo	80	Bougonou
Du 6 au 10 Mai 1985	I.E.P.D. Pagouda	104	Lachontch -Bougonou
TOTAL	13 Inspections	1543	4 encadreurs

I.E.P.D. = Inspection de l'Enseignement du premier Degré

N.B. Avec la Réforme de l'enseignement de 1975, l'école primaire est devenue école de l'enseignement du premier degré.

TABLEAU SYNOPTIQUE DES STAGES

( 1985 - 1986 )

DATES	LIEUX	NOMBRE DE STAGIAIRES	ENGADREURS
Du 28 au 31 Novemb. 1985	Kéran Sotouboua - Nord	100 65	Baka et Lachontch Bougonou
Du 11 au 15 Novemb. 1985	Amlame Kloto-centre	145 68	Baka et Lachontch Bougonou
Du 27 au 31 Janvier 1986	Tchaoudjo - Sud Tchaoudjo - Nord	126 75	Baka Lachontch
Du 3 au 7 Mars 1986	Badou	140	Baka et Lachontch
Du 14 au 18 Avril 1986	Kozah - Sud Kozah - Nord	75 60	Baka Bougonou et Lachontch
Du 21 au 26 Avril 1986	Ogou - Sud	154	Bougonou et Lachontch
Du 21 au 26 Avril 1986	Ogou - Nord	175	Baka
TOTAL :	11 Inspections	1.183	3 encadreurs

CALENDRIER DES STAGES D'ANIMATION SPORTIVE

PERIODE	LIEUX	ENCADREMENT
Janvier 1988		
4 - 8	Avé	MM. Bougonou et Abalo
18 - 22	Lomé - Port	MMM. Baka et Lachontch
25 - 30	Bassar	MM. Bougonou - Abalo
Février 1988	Niantougou	MM. Bougonou et Abalo
1 - 8	Pagouda	MM. Bougonou et Abalo
8 - 12	Kantè	MM. Baka et Lachontch
Mars 1988		
Du 29 Févr. au 4 Mars	Dapaong	MM. Baka et Lachontch
Avril 1988		
4 - 8	Bafilo	MM. Bougonou et Abalo
18 - 22	Sotouboua -Sud	MM. Baka, Lachontch et Bougonou
Mai 1988		
2 - 6	Tchaoudjo -Sud	MM. Baka et Lachontch
2 - 6	Tchaoudjo-Nord	MM. Bougonou et Abalo

Ces calendriers de formation ont été établis par la Commission Nationale de l'Animation Sportive qui les soumet au Ministre de l'Education Nationale pour approbation et insertion dans les activités pédagogiques de l'année scolaire.

L'encadrement est sous la tutelle de la Direction de l'Education Physique et des Sports (Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture) et la Direction de la Formation Permanente, et l'Action et de la Recherche Pédagogique (Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique).

L'équipe des encadreurs a déployé beaucoup d'efforts pour asseoir la pratique quotidienne de l'E.P.S. dans les écoles. Cependant beaucoup reste à faire pour toucher tous les enseignants. Certes la Commission Nationale s'est trouvée limitée par le manque de moyens mais malgré cela, elle n'a jamais exploité judicieusement toutes ses possibilités.

### 3°/ - LA FORMATION DES INSTITUTEURS

En plus des stages pratiques organisés à l'intention des Instituteurs par la Commission Nationale, les Ecoles Normales des Instituteurs de NOTSE et de KARA, dès leur ouverture en 1982, ont participé à la formation et au recyclage du personnel enseignant dans toutes les disciplines.

L'unicité de l'instituteur est dans ce cas respectée. Afin d'avoir sur le terrain des hommes avertis, le programme de l'Education Nationale prévoit dans le cadre de la formation des élèves-instituteurs, des cours théoriques et des cours pratiques d'E.P.S. L'encadrement est assuré par des professeurs certifiés d'E.P.S.

Dans les Ecoles Normales, l'élève-instituteur dispense des leçons modèles dans les écoles d'application prévues à cette fin et cela sous la supervision de son professeur. Le programme prévoit la pédagogie appliquée à l'E.P.S.; les Instructions Officielles et les objectifs de la nouvelle conception de travail. La formation dans ces écoles est conçue et organisée par la Direction de la Formation Permanente (DI.FO.P.).

A ce niveau nous pouvons faire un premier constat : le volume horaire imparti pour les stages de recyclage est de dix-sept (17) heures pour les douze (12) semaines. De ce fait, il s'avère nettement insuffisant dans la mesure où le contenu de ce programme sur lequel s'appuie ce recyclage est au départ conçu pour une durée réelle de neuf (9) mois.

Les actions conjuguées de la Commission Nationale de l'Animation Sportive avec la DI.FO.P. regroupent, pendant les périodes de stage, les instituteurs au niveau du Chef-lieu de leur Préfecture. Les encadreurs apprennent comment enseigner l'E.P.S dans leurs écoles respectives. Dans ce cas là, il est difficile de parler de stage de recyclage, mais plutôt d'un court séjour de formation accélérée.

En effet, la plupart de nos instituteurs sont en majorité recrutés directement sans formation préalable. Ils ne sont pas passés par les Ecoles Normales. De ce fait ils ne possèdent aucune notion précise en ce qui concerne l'Education Physique et Sportive.

.../...

De plus, le programme au cours de cette formation que nous qualifions de "formation accélérée" est très sommaire et le stage ne dure en moyenne que trois (3) jours.

D'où le questionnement suivant :

- Peut-on en une semaine procéder à une formation sérieuse des Instituteurs dans le domaine de l'E.P.S. ?

- Peut-on à raison d'un stage par an amener un enseignant à maîtriser toutes les connaissances techniques propres à chaque discipline sportive, afin de les utiliser comme moyen d'éducation ?

Nous verrons que l'enquête effectuée à ce sujet nous permettra d'obtenir par la suite quelques éléments de réponse.

Le programme de ces stages est pluridisciplinaire. On y trouve l'athlétisme et certains sports collectifs. Le stage comporte trois (3) grandes divisions.

a) - L'organisation de la classe :

- \* Constitution des clubs, des équipes.
- \* Choix et rôle des capitaines d'équipes.
- \* Constitution d'un atelier de travail.

b) - L'organisation du jeu ou d'un tournoi :

- \* Préparation des aires de jeux.
- \* Mise en place du matériel.
- \* Déroulement du jeu ou du tournoi.
- \* Arbitrage.

c) L'établissement d'une fiche :

Il s'agit ici d'apprendre à préparer une séance d'E.P.S.

Les stagiaires reçoivent des cours théoriques sur les différentes phases de la séance en général. Suite aux démonstrations pratiques des encadreurs, les stagiaires à leur tour donnent des cours pratiques.

#### 4°/ - LE ROLE DES INSPECTEURS DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Chaque Inspection dispose au minimum d'un conseiller Sportif. Ce dernier assiste l'Inspecteur dans ses tâches quotidiennes. Dans certaines Inspections, il est chargé de l'Animation Sportive dans les écoles de la Commune, compte tenu de ses moyens le plus souvent limités. Il organise à cet effet des stages de formation à l'intention des instituteurs. Il doit, en principe, parcourir son secteur pédagogique pour l'encadrement des écoles en matière d'E.P.S. Il est en quelque sorte le répondant permanent de la Commission Nationale.

Le travail de suivi lui revient; ce qui n'est pas toujours le cas dans toutes les Inspections.

L'essentiel n'est pas, selon nous, d'initier tant bien que mal l'instituteur aux différents procédés pédagogiques d'enseignement des activités physiques. Il s'agira plutôt, par la suite de se donner les moyens de le suivre plus longuement à l'intérieur de son école et dans sa classe afin de lui apporter un inévitable soutien pédagogique.

.../...

Ce constat général sur la situation actuelle nous amène à nous poser un certain nombre de questions relatives aux programmes de formation des stages et à l'acquisition réelle des contenus par les Instituteurs.

Une évaluation de la situation permettrait de mieux cerner les données du problème.

En effet, depuis le lancement de l'Animation Sportive en 1975, aucun bilan n'a encore été effectué.

TROISIEME PARTIE

EVALUATION DE LA SITUATION ACTUELLE

Pour faire cette évaluation nous avons utilisé la méthode du questionnaire : Le questionnaire élaboré en onze (11) points (voir en annexe) a été soumis à deux cent douze (212) instituteurs des principales préfectures du territoire national. La plus grande partie du questionnaire à l'école Normale de Kara et le reste au niveau de certaines écoles primaires.

I. - LES RESULTATS

Dans le tableau I.

Sur les deux cent douze (212) instituteurs, nous constatons que 65,50 % pratiquent personnellement une activité sportive soit en sports collectifs (70,50 %) soit en sports individuels (29,50 %).

Au tableau II intitulé "formation des instituteurs en E.P.S.", les résultats suivants ont été recueillis :

- 55,20 % des instituteurs ont une formation -formation initiale ou stage de recyclage).

Cependant 44,35 % n'ont reçu aucune notion avant leur arrivée à l'Ecole Normale afin de suivre le stage de recyclage.

Signalons que le système de la formation initiale n'a été appliquée que pour une seule promotion et actuellement les Ecoles Normales des Instituteurs sont chargées du recyclage périodique des instituteurs.

.../...

TABLEAU I.

Pratiquants et non pratiquants d'une activité sportive.

	%	SPORTS COLLECTIFS	ATHLETISME
Pratiquants	65,47 %	70,55 %	29,45 %
Non Pratiquants	34,53 %	-	-

TABLEAU II.

Formation des Instituteurs en E.P.S.

Instituteurs Formés	Instituteurs non formés
55,18 %	44,33 %

N.B. = Formation initiale et stage de recyclage.

TAB LEAU III.

Doléances des Instituteurs.

Nombre de stages souhaités par an

1	2	3	PLUS
33,96 %	25,94 %	21,22 %	2,35 %

TABLEAU IV. Instituteurs qui dispensent les cours d'E.P.S; ceux qui ne le font pas et les raisons.

Pratiquants	Non Pratiquants	Raisons	
21,96 %	77,87 %	rattrapage d'autres leçons	60,40%
		correction des devoirs	18,80%
		révision des leçons	14,84%
		Travaux manuels	5,98%

Le tableau III: illustre les souhaits des enseignants en matière de formation.

87,75 % souhaitent suivre davantage de stages.  
Pour cela 40 % aimeraient suivre au moins un stage par an;  
30 % réclament au moins deux (2) stages par an ; 23 % trois  
(3) stages par an et enfin 7% plus.

Le rôle des Inspecteurs de l'enseignement du Premier Degré dans la formation de leur personnel est insignifiant. En effet seulement 13 % des instituteurs affirment que leurs Inspecteurs respectifs organisent souvent des séances d'animation pédagogique à propos de l'E.P.S; 51 % estiment que l'action de l'Inspecteur est plutôt rare dans ce domaine.  
Enfin 34 % annoncent aucune intervention de ce dernier.

Tableau IV : Les résultats de ce tableau sont significatifs du problème de l'enseignement de l'E.P.S. à l'école primaire :  
21,70 % des instituteurs font faire de l'éducation physique à leur élèves contre 77,85 qui ne le font pas du tout.  
Dans la grande majorité des cas l'heure de l'E.P.S. officielle est utilisé à d'autres fins :

- en cours de rattrapage pour les autres matière (60,40%);
- à la correction des devoirs (18,84 %)
- à la révision des leçons (14,84 %)
- aux travaux manuels (5,98 %)

Cependant ils préconisent en règle générale l'Animation Sportive comme méthode d'enseignement des activités physiques.

Concernant les programmes proposés dans les écoles, l'avis des instituteurs est partagé sur ce sujet 80,70 % trouvent que ces programmes sont bien adaptés au milieu scolaire du Premier Degré. Mais ils critiquent ces mêmes programmes dans la mesure où ils ont été proposés sans que l'on tienne compte de leur propre niveau en E.P.S. Ils souhaiteraient à 95 % une modification.

En ce qui concerne la promotion du sport, les enseignants souhaitent vivement :

- que les autorités de tutelle mettent un accent particulier sur la formation ;
- qu'elles dotent les écoles du matériel et des installations sportives ;
- que les Inspecteurs de l'Enseignement du Premier Degré organisent beaucoup plus de stages dans ce domaine.

## II. - INTERPRETATION DES RESULTATS

L'adoption de textes législatifs ou réglementaires sur l'E.P.S., la création d'une Commission Nationale de l'Animation Sportive devraient en principe modifier le visage de nos cours d'écoles pendant les heures des activités physiques. Cependant ce n'est pas le cas. Des contradictions persistent encore à travers les résultats de nos enquêtes.

Pour mieux les comprendre, il est nécessaire de les aborder à partir de trois (3) niveaux :

- le contexte socio-culturel;
- le système de formation ;
- le programme de formation.

A. - LE CONTEXTE SOCIO - CULTUREL

La problématique de l'éducation physique ne peut être isolé du contexte socio-culturel dans lequel elle s'inscrit.

L'Instituteur est lui-même issu du milieu et cela se traduit par des attitudes d'opposition, de rejet, de remise en cause des textes officiels. A l'extrême, certains instituteurs refusent d'enseigner les activités physiques et Sportives.

Notre société assimile le métier d'enseignant d'E.P.S. à un travail futile. Les autorités de tutelle ne semblent pas avoir pris en compte la dimension socio-culturelle. Une étude des valeurs culturelles et des normes sociales en cours pourrait donner une autre orientation à l'E.P.S.

En effet de nos jours, la conformité des pratiques corporelles aux modèles sociaux prévalents est encore de règle. Il semble souhaitable "d'envisager l'ensemble des activités physiques sous l'angle d'une ethnomotricité" (Parlebas, "Activités physiques et Education Motrice" Paris 1976).

Ainsi que l'a montré Marcel MAUSS, "la façon dont les individus se servent de leur corps, leur habitus, varie avec la société, les coutumes ... La dimension sociale, ethnomotrice, les techniques du corps sont donc toujours présentes".

Les pratiques corporelles d'une société représentent un extraordinaire champ de socialisation. Des méthodes, des programmes proposés sans qu'une étude approfondie de la dimension psycho-sociomotrice n'ait été réalisée ne peut conduire qu'à des comportements négatifs de la part des enseignants.

B. - LA FORMATION

Apparemment, les efforts de formation sont encore insuffisants. Les instituteurs le clament haut et fort. Les stages de recyclage n'ont pas répondu aux besoins de notre milieu scolaire. Plus de 40 % des enseignants n'ont pas encore reçu une information en E.P.S. Le choix d'utiliser l'horaire des activités physiques à d'autres fins permet aux enseignants d'échapper au jugement de valeur que pourraient faire leurs élèves au cours des séances d'E.P.S.

Les Instructions Officielles stipulent que " la nouvelle orientation de cette discipline (E.P.S.) repose essentiellement sur le dépistage des aptitudes et déficiences d'ordre moteur et psychomoteur à travers des jeux :..."; et elles continuent : "il s'agit, sur la base d'une connaissance de la spécificité de chaque activité, de réaliser à travers la pratique multiforme, un effort d'intégration dans un ensemble réellement éducatif..."

La démarche proposée invite à exploiter scientifiquement les situations motrices des élèves pendant les jeux. Cela suppose que l'instituteur soit capable par exemple d'évaluer séance tenante l'évolution d'une dynamique de groupe fondée sur la communication pratique. Ce qui permettrait par la suite d'intervenir judicieusement avec opportunité, et d'accorder ainsi sa démarche à ses objectifs.

Faute de maîtriser les notions telles que motricité, psychomotricité, éducation psychomotrice, les instituteurs relèguent l'E.P.S., au second rang. Il y a une contradiction évidente entre les directives officielles et ce qui se fait réellement. Les discours ne manquent pas pour vanter les vertus du sport, mais ces vœux pieux ne s'accompagnent pas toujours de moyens nécessaires et d'une réorganisation effective des métiers du sport en général.

C'est ainsi que, malgré les directives convenables, le système scolaire continue à privilégier les apprentissages qui ont toujours la prétention de favoriser le développement intellectuel; et l'E.P.S. continue d'évoluer en dehors de l'Education Générale.

.../...

## C. - LES PROGRAMMES

La réaction des instituteurs à propos des programmes peut être appréhendée à deux (2) niveaux :

- 1°) Les instituteurs font d'abord appel à leur vécu pour juger le contenu des programmes. Cette attitude est dangereuse parce que l'E.P.S. perd son caractère de moyen éducatif et devient une activité banale qui ne demande pas la mise en jeu des facteurs cognitives de l'enfant. Il serait dérisoire de ramener les mouvements des élèves en E.P.S. "aux simples contractions musculaires qui les produisent ou aux déplacements dans l'espace qui s'ensuivent", car leurs mouvements "deviennent alors une simple abstraction physiologique ou mécanique". Les mouvements des élèves en activités physique sont techniques et "ils se réfèrent au plan de la représentation et de la connaissance".

Compte tenu de cela, nous pouvons dire que le comportement du collectif enseignant est pour l'instant le reflet des tares de la formation pédagogique et scientifique reçue.

- 2°) Sur un autre plan, le problème est lié au contenu même des programmes. En tant que formateur, nous trouvons qu'il est dense et ambitieux. Tel qu'il est libellé, ne ressort pas de façon explicite le caractère éducatif des activités physiques. C'est pourquoi 95 % des instituteurs souhaitent vivement leur modification.

Au cours de nos multiples interventions cette situation des enseignants s'est vérifiée à travers la préparation des séances. Ils confondent objectif technique et objectif pédagogique.

En effet, l'enseignant, partie intégrante de la situation qu'il a lui-même créée, doit sans cesse suivre les réactions de ses élèves et chercher les moyens de répondre à leurs besoins. Son observation doit être le comportement de l'élève; il doit privilégier au maximum la dimension pédagogique. Il est éducateur avant d'être technicien.

Tel doit être, selon nous, le postulat de base pour la formation de nos instituteurs en E.P.S.

Il ne faudra pas confondre le sport qui est activité codifiée et l'E.P.S. qui est un outil éducatif qui ne fait donc plus appel uniquement au vécu sportif de l'instituteur mais beaucoup plus à ses compétences pédagogiques et à ses connaissances de la discipline. L'enseignant doit pouvoir faire la différence entre les cours d'E.P.S. qu'il a subi au cours de son cursus scolaire, la pratique en club ou en activité de loisir.

Il faut reconnaître que l'E.P.S. est encore banalisée dans notre société. D'aucuns pensent que cette discipline s'acquiert naturellement et que c'est dérisoire par exemple d'apprendre à courir, à sauter, à jouer avec un ballon, ...

Cette attitude négative, correspond sans doute à l'absence de séance d'animation pédagogique centrée sur l'E.P.S.

La majorité des Inspecteurs de l'Enseignement maîtrisent difficilement l'enseignant des activités physiques et sportives. A l'issue de leur formation ils ne sont pas nantis d'outils nécessaires et suffisants pour s'acquiescer de leur tâche de formateur.

La Commission Nationale ne devrait-elle pas commencer par la formation des Inspecteurs de l'Enseignement du Premier Degré?

Pour conclure ce chapitre, nous pensons qu'il est indispensable de procéder à une analyse plus profonde voire critique des Instructions Officielles et du problème de l'évaluation.

Les préoccupations d'une société à l'égard de sa jeunesse ont souvent été les problèmes de la scolarité; rythmes scolaires, aménagement du temps, alternance, réforme. Dans le cas du Togo, il existe une réelle prise de conscience à propos de la complémentarité de toutes les disciplines éducatives.

Cependant, nous devons nous interroger sur la signification de ces Instructions Officielles :

- A qui profitent-elles ?
- Est-on sûr qu'il s'agit toujours de "l'intérêt de l'écopier Togolais" ?
- Pour quelles raisons, certaines disciplines sont-elles encore privilégiées ? (absence de soutien didactique dans les matières telles que l'Education Physique et Sportive, Education Musicale, Arts Plastiques).

Face à ces multiples questions, nous allons avancer quelques hypothèses.

La Réforme a apporté des modifications. La preuve est que les Ecoles Normales des Instituteurs ont arrêté la formation initiale pour procéder au recyclage systématique des instituteurs avec beaucoup de moyens.

- S'est-on posé la question de savoir quelle est la place du corps dans l'éducation ?

A ce propos, deux (2) problématiques se dégagent :

Premièrement, l'éducation même du corps. Tout dépend des conditions de son enseignement. Il s'agira d'élaborer un programme précis et préparer les enseignants qui devront l'appliquer. Car à la limite il peut être préjudiciable pour l'équilibre de l'élève d'ajouter une fatigue supplémentaire (physique cette fois).

La deuxième problématique est celle du corps dans l'éducation. Indépendamment de toute activité physique spontanée ou organisée, l'élève transporte avec lui son corps dans les salles de classe. Quelles sont les attitudes de la société, du législateur, de l'instituteur à l'égard du corps ? Dans quelle mesure la vie scolaire prend-elle en compte les besoins corporels ?

Apparemment donc le corps "est perpétuellement agressé", par ce que l'institution scolaire est beaucoup plus préoccupée de développer l'intelligence verbo-conceptuelle. En conséquence, "le corps, notre premier instrument de connaissance et de travail, est délaissé" ; l'architecture et le mobilier scolaire, les programmes, les horaires et les méthodes d'enseignement jouent sur l'équilibre de l'enfant un rôle au moins aussi préjudiciable que l'absence d'activité physique.

L'instituteur doit avoir les moyens pour évaluer correctement son travail et surtout celui des élèves.

A ce sujet, les textes précisent : "l'observation des progrès accomplis par les élèves est une préoccupation constante de l'instituteur. Les épreuves de contrôle ne doivent pas faire l'objet de séances particulières. Elles se situent dans le cadre des séances normales sans interruption du travail.

C'est par ce contrôle continu qu'une note d'éducation physique et sportive sera attribuée à l'élève à la fin de l'année" .

Cette forme d'évaluation implique que l'instituteur devra recevoir une formation spécifique. Ce qui n'est pas le cas. L'activité physique de l'élève ne peut plus "être assimilée, comme on l'a longtemps cru, à des machines biologiques fermées sur elles-mêmes ... Les conduites motrices du pratiquant sont la manifestation d'une personnalité qui interagit avec son environnement physique et son entourage social".

Observer et puis comprendre l'élève en action requiert la connaissance du système global dont cet élève fait partie.

L'évaluation est l'un des vecteurs essentiels de la pratique pédagogique. L'acte d'évaluer ne doit pas renvoyer à des opérations qui semblent banales. Nous ne sommes pas contre l'observation qui représente surtout un moyen de décrire la réalité. Mais le niveau de formation de nos instituteurs ne peut pas se prêter à ce genre d'opération.

.../...

C'est un objectif qu'on pourra atteindre uniquement à long terme.

L'évaluation dans ce cas doit être :

- 1 - pronostique, (au début de l'apprentissage du geste)
- 2 - formative et (pendant l'apprentissage du geste)
- 3 - sommative (en fin d'apprentissage du geste)

Il s'agira de définir des critères précis pour cette observation : du décamètre, au chronomètre en passant surtout par les fiches d'observation, on pourra donner la possibilité à l'instituteur de disposer, en permanence, "d'informations" sur les sujets apprenants, d'associer des "significations" à des événements concrets.

L'un des problèmes, et non le moindre, de l'éducation physique et sportive est l'évaluation. Le concept revêt des significations diverses, conséquence du maniement de cette donnée par différentes catégories de locuteurs (chercheurs, administrateurs, pédagogues, usagers du système éducatif).

Il faudra que la Commission Nationale de l'Animation Sportive de concert avec la Direction de l'Education Physique et des Sports puissent s'asseoir autour d'une table pour définir un système d'évaluation en se référant à ce qui se fait en matière de formation des instituteurs.

Toute démarche dans ce sens, doit s'appuyer sur le fait que "le corps est la grille de lecture de notre personnalité. C'est par lui que passent toutes les informations qui règlent nos attitudes, nos réactions". Il est cette "boîte noire" qui enregistre, traite, restitue les données qui organisent nos conduites. A ce titre, le corps devrait bénéficier d'une attention toute particulière.

La réussite de la Réforme de l'Enseignement dans le domaine de l'éducation physique tient :

- à la qualification des instituteurs : par une meilleure formation et par une place importante laissée à la concertation et à la connaissance des élèves;

- à la volonté explicite de tout organiser dans "l'intérêt de l'élève".

L'institution scolaire ne doit plus, comme on le voit à travers les programmes proposés, considérer l'enfant comme un adulte en miniature. L'enfant "n'est ni un ouvrier, ni un employé. Il ne travaille pas, il apprend avec un maître dont la fonction est de guider ses apprentissages".

L'élève est en voie de formation, celle-ci exige des conditions pédagogiques appropriées.

A défaut de prendre en compte cette dimension de la scolarisation de l'enfant, l'école met l'élève en difficulté en ce qui concerne notre discipline :

"L'école met l'élève en difficulté parce que ses enseignants sont insuffisamment préparés à l'exercice de leur métier". C'est une vérité qui n'est sans doute guère agréable à entendre.

Nous avons analysé le comportement des enseignants formés par la Commission Nationale de l'Animation Sportive. Il est possible de distinguer trois (3) catégories d'instituteurs.

1°/ Ceux qui disposent d'une connaissance plus ou moins précise des disciplines sportives et d'une compétence pédagogique qui s'est façonnée "sur le tas". De tels enseignants arrivent "à bricoler" dans le domaine de l'éducation physique et sportive.

2°/ - Ceux qui ont une réelle compétence pédagogique mais ne maîtrisent pas les disciplines sportives. Dans la majorité des cas, leur bon contact avec les élèves ne suffit pas à masquer le manque de maîtrise de la matière.

3°/ - Et enfin, ceux qui n'ont ni compétence pédagogique ni connaissance de la discipline. Le plus souvent, ils sont en proie à des problèmes d'ordre disciplinaire.

"Le sport n'est pas éducatif en lui-même et s'il a des vertus, elles s'enseignent".

A travers notre travail, notre intention n'est pas de rejeter tout ce qui a été fait ; mais de faire un constat, un bilan à partir duquel des propositions pourraient être faites.

QUATRIEME PARTIEPERSPECTIVES D'ACTIONS

Il ressort des Instructions Officielles que l'éducation physique et sportive a pour mission d'aller au-delà de l'amélioration de la valeur physique pour englober un champ d'action plus vaste relatif à la formation du caractère, au développement des différentes dimensions de l'homme (socio-affective, bio-motrice, perceptive ...) et à l'aspect purement socialisant, par l'intermédiaire de situations pédagogiques, dans le domaine de l'activité physique.

Au terme de notre constat, le devoir nous revient, en tant qu'homme de terrain, de faire des propositions. Sans être des solutions miracles, elles constituent à notre avis la pierre angulaire sur laquelle viendront se greffer d'autres suggestions. Nous n'ignorons pas que la mise en oeuvre de certaines de ces propositions dépasse le cadre de nos compétences et relève du domaine des décideurs politiques.

A. - IDENTIFICATION DES PROBLEMES

Au terme de nos enquêtes, l'école Togolaise souffre d'une multitude de maux parmi lesquels nous retiendrons :

- le blocage de la circulation de l'information à propos de l'éducation physique et sportive;
- le manque de motivation des instituteurs ;
- l'incompréhension des caractéristiques, des enfants, du rôle, des finalités et des objectifs de l'éducation physique;
- l'absence de matériel didactique.

B. - PROPOSITIONS

Face aux problèmes que nous venons d'identifier, nos propositions s'articuleront autour de cinq (5) points fondamentaux pour un meilleur devenir de l'enseignement des activités physiques dans nos écoles primaires.

I. - LES PROGRAMMES

II. - LA FORMATION DE L'INSTITUTEUR

III. - LA COOPERATION ENTRE L'EDUCATION NATIONALE ET LA JEUNESSE ET SPORTS

IV. - LA CREATION D'UN DEPARTEMENT DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE AU SEIN DE LA DI.FO.P.

V. - LA REDYNAMISATION DES ACTIVITES DE L'INSTITUT DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS.

I°/ - LES PROGRAMMES

Sans remettre en cause fondamentalement le contenu des programmes, il nous semble malgré tout, que certaines étapes n'ont pas été franchies au moment de son élaboration. La démarche que nous préconisons a pour but d'aider la mise en place future d'autres programmes, étant entendu que ceux qui ont été proposés ne sont pas immuables.

Les théories modernes de la construction des programmes d'enseignement insistent sur la nécessité de traduire et de formuler en objectifs représentés par des comportements observables, opérationnels, mesurables, quantifiables, les finalités et les buts qui sont de portée générale.

Il s'agit en d'autres termes pour nous de rationaliser, de systématiser, afin de mettre l'action concrète à l'abri de l'intention abstraite et du simple bon sens.

L'élaboration d'un programme d'enseignement en éducation physique et sportive doit, en dehors de ses finalités, tenir compte :

- a) du cursus de formation de l'enseignant ;
- b) de la nécessaire adéquation avec les objectifs de la formation ;

d'où la proposition de FICHIERS PEDAGOGIQUES.

#### a) Le Cursus de Formation de l'Enseignant

Le temps imparti à la formation en E.P.S. durant le séjour de l'instituteur à l'Ecole Normale est nettement insuffisant. Il est de dix-sept (17) heures pour un séjour de douze semaines au cours des recyclages. Nous proposerons en moyenne trois (3) heures par semaine soit au total (36) trente-six heures pour tout le séjour.

Il en va de même pour les stages de recyclage entrepris par la Commission Nationale de l'Animation Sportive. Son action pourrait être davantage efficace à condition que ce stage soit d'une durée plus longue. Par exemple, quinze (15) jours par circonscription pédagogique, une fois l'an, aurait un impact beaucoup plus fiable.

#### b) Adéquation entre Programme d'Enseignement et Objectifs de la Formation

Il s'agit ici de réfléchir sur le processus de formation de l'instituteur, la façon dont on doit effectuer sa formation afin qu'elle s'harmonise le mieux possible avec les finalités de l'éducation.

Le contexte socio-culturel du milieu scolaire et les aspirations des enseignants doivent guider notre démarche; d'où, la proposition de fichiers correspondant à chaque palier du niveau d'intervention de l'instituteur :

- FICHER N° 1 - Cours Préparatoire 1ère année
- FICHER N° 2 - Cours Préparatoire 2ème année
- FICHER N° 3 - Cours Elémentaire 1ère année
- FICHER N° 4 - Cours Elémentaire 2ème année
- FICHER N° 5 - Cours Moyen 1ère année
- FICHER N° 6 - Cours Moyen 2ème année

#### Le Contenu des Fichiers

Pour coller à la réalité pédagogique, chaque fichier devra se présenter de la façon suivante :

Une première partie, en quatre (4) points, présentant :

- l'orientation nouvelle,
- les stades de l'évolution de l'enfant correspondant à chaque palier,
- les objectifs de l'éducation physique,
- les directives méthodologiques;

une deuxième partie proposant des exemples de séances types.

#### Première Partie du Fichier

Qu'entendons-nous par :

##### 1°/ - L'Orientation Nouvelle

Cette partie servira à définir :

a) La philosophie : l'enfant considéré comme un tout indissociable, les exercices physiques ne devant plus être considérés comme une fin en soi ...

b) La conception pédagogique : notion de situation pédagogique globale et simplifiée, notion de motivation, notion de pédagogie situative, notion de pédagogie évolutive, justification du travail proposé.

c) L'éducation permanente et loisirs actifs : notion d'animation sportive éliminant l'opposition entre éducation physique d'une part et sport de l'autre.

- respect des jeux traditionnels.

## 2°/ - Les Stades de l'Evolution de l'Enfant.

(selon les paliers)

- a) - aspects physiologiques ;
- b) - aspects psychologiques ;
- c) - aspects sociaux,

## 3°/ - Les Objectifs.

Il s'agira de faire l'effort de définir ces objectifs en termes d' - :

- aptitude : le programme d'éducation physique vise à rendre les élèves capable de ; ...
- attitude : le programme d'éducation physique vise à faire acquérir les comportements suivants ...

a) A titre d'exemple, nous entendons par aptitude :

- Acquérir une posture correcte au cours des séances d'EPS afin de contrecarrer les mauvais placements vertébraux dûs à la position assise scolaire.

- Structurer l'espace et le temps, apprécier les distances et les trajectoires.
- Stimuler et développer les grandes fonctions organiques.
- Acquérir un certain nombre de techniques de base concernant les sports individuels et collectifs.
- etc ...

b) Nous entendons par attitude :

- Le dépassement de l'égoïsme en évoluant progressivement de l'individualisme aux activités de groupe.
- \* Par exemple, savoir différencier la course par élimination de la course par équipe (addition des points)
- L'adhésion et le respect des règles du groupe.
- \* Par exemple, connaître les règles de fonctionnement du jeu ou de la situation pédagogique proposée; respecter l'arbitre, les adversaires...,
- L'entraide et le développement du sens de la responsabilité.
- \* Collaboration à la préparation du matériel, encourager ses partenaires,...

#### 4°/ - LES DIRECTIVES METHODOLOGIQUES

L'enseignant a besoin de repères, de procédés lui permettant de mieux situer son observation et son action éducative.

\* L'Observation : Faire passer l'élève du statut de simple spectateur, au statut d'observateur actif :

- apprendre aux élèves à observer les éléments nécessaires à la réussite d'une structure motrice.

Exemples : pose des mains et le fait de bien rentrer la tête lors d'une roulade, flexion du poignet lors d'un tir au basket-ball.

\* Autocontrôle :

- donner la possibilité à l'enfant de procéder à un contrôle objectif du résultat obtenu.

Il importe que la situation proposée se présente sous une forme telle que l'élève reçoive une information immédiate et concrète des efforts de son travail.

Exemple : cotation des performances.

\* La Répétition

La répétition étant l'antithèse du progrès, il s'agira de présenter les matières sous différents référentiels afin de combattre les stéréotypes et d'aboutir à une meilleure disponibilité d'apprentissage.

Exemple : apprentissage des réflexes de course de vitesse : départ debout, en coucher dorsal, en coucher ventral ...

\* Travail d'équipe

\* L'imitation

Si l'imitation suppose la motivation, il faut toutefois éviter une imitation systématique.

Par contre, elle s'impose dans le cas bien précis où il s'agit de respecter le patrimoine culturel (danses folkloriques) et d'initier à des techniques codifiées sous une forme unique (rouleau ventral)

\* Rapports Enseignant - Elèves

Rôle de l'enseignant :

- améliorer les aptitudes potentielles de chacun ;
- être le guide, le meneur qui propose des problèmes à résoudre ;

- s'intégrer au groupe en stimulant et en encourageant les élèves, surtout les moins doués ;
- faire preuve de dynamisme, de patience et être un exemple constant pour ses élèves.

\* Consignes

La technique traditionnelle du "commandement" adopte souvent une forme militaire d'une directivité qui isole l'enseignant.

Dans la nouvelle orientation, les consignes doivent être données un langage clair, concis et concret. L'enseignant devra également les varier et les nuancer.

Le langage utilisé étant la vie même de l'exercice, il doit pouvoir en exploiter toutes les nuances.

\* Manière d'Enseigner.

- L'apprentissage ne doit pas se faire par la "transmission plus ou moins heureuse et adroite de connaissances, d'habitudes et d'attitudes"

- L'enseignant s'efforcera de placer l'enfant dans une situation telle qu'il puisse par ses recherches personnelles, par essais - erreurs, découvrir la solution, c'est à dire que l'élève doit être INTELLECTUELLEMENT ET PHYSIQUEMENT ACTIF

Exemples :

1°) Apprentissage du dribble = chaque enfant doit trouver sa façon de conduire la balle avec le plus d'efficacité possible.

2°) Saut en longueur : départ, course et impulsion au choix, chute dans les zones numérotées avec attribution de points.

\* Manière de corriger

La base de la correction est l'analyse du comportement de l'élève.

Placer l'élève dans des situations pouvant fournir de nombreuses observations sur son comportement.

Orienter la recherche de l'enfant tout en lui fournissant les éléments susceptibles d'améliorer l'exécution du mouvement.

Inculquer à l'élève de façon permanente le désir de "bien faire" et même de "faire-mieux".

En deuxième partie, chaque fichier contiendra des fiches de cours (cf. exemple de fichier en annexe).

Les fiches seront conçues de telle manière qu'elles s'adresseront aussi bien aux classes de garçons qu'à celles de filles ou aux classes mixtes.

Chaque fiche correspond à une semaine de cours. Pour certains niveaux (cours moyens) lors de la dernière leçon de la semaine, une évaluation des performances est prévue.

Cependant, ce système n'exclut pas la PREPARATION MENTALE de la façon de la part de l'instituteur. Rien n'est plus décevant que de voir un enseignant donner son cours en lisant sa fiche de préparation.

A la fin du fichier, figure un tableau synoptique des activités prévues donnant à l'instituteur une vue globale du cours durant toute l'année scolaire.

Un tableau synoptique des objectifs pédagogiques sera présenté à partir du 3e fichier.

L'élaboration d'un tel programme doit assurer la qualité de l'acte pédagogique par la formation d'enseignants en éducation physique et par l'amélioration de la qualité des stages de recyclage.

## II°/ - LA FORMATION DE L'INSTITUTEUR

Doter l'enseignement des activités physiques d'un personnel qualifié et disponible constitue actuellement à nos yeux une priorité. Une politique d'intervention en E.P.S. doit accorder une importance à la formation d'enseignants compétents, elle doit prévoir également des mesures de perfectionnement et des structures de formation permanente.

A cet effet nos propositions vont se situer à deux niveaux à savoir :

A - au niveau des principes directeurs de la formation ;

B - au niveaux des objectifs de la formation ;

### A. - Principes Directeurs de la Formation

L'Instituteur, éducateur sportif, doit être considéré avant tout comme un agent de développement, conscient de son rôle, capable de forger ses propres outils d'analyse et d'action, de réinventer, en fonction des besoins du milieu, le métier d'éducateur.

Une telle conception suppose que le développement national, situé dans un contexte international, constitue le cadre de référence permanent du cycle de formation. Ainsi la formation de l'instituteur doit s'ordonner à partir des réalités nationales.

Les méthodes de formation devront, dans cette perspective, s'adapter aux objectifs poursuivis : susciter chez l'instituteur dynamisme et créativité, favoriser l'évolution des mentalités et des comportements, faciliter l'assimilation des connaissances techniques des diverses disciplines sportives.

D'une façon générale, la formation en Education Physique doit être à la fois complète et spécifique.

- Complète, c'est à dire qu'elle doit comporter les éléments d'une véritable culture générale et professionnelle (psychologie de l'enfant ...).
- Spécifique, c'est à dire qu'elle doit apporter à l'instituteur les connaissances techniques, pratiques et pédagogiques des activités physiques.

Enfin elle doit donner une connaissance théorique et pratique des milieux où s'exerce l'action de l'instituteur, éducateur sportif.

Cette nouvelle conception de la formation demande un élargissement de ce qui se fait actuellement. Et pour l'avenir, nous suggérons que cette formation s'articule autour de trois axes fondamentaux :

- SAVOIR ORGANISER
- SAVOIR ANIMER
- SAVOIR ENSEIGNER

#### B. - Objectifs de la Formation

L'introduction de l'Animation Sportive comme méthode d'enseignement des activités physiques représente un moyen pour éduquer l'enfant dans toutes ses dimensions.

Compte tenu de cela, le système de formation dans les Ecoles Normales doit éviter le cloisonnement des différentes disciplines. Une complémentarité entre les différents intervenants est indispensable et doit viser un seul et même objectif : mettre en valeur et développer chez l'instituteur ses aptitudes relatives à la pratique et à la recherche pédagogique.

Concrètement les objectifs peuvent être appréhendés en termes de :

- CONNAISSANCES A ACQUERIR
- HABILITE
- APTITUDE

1°/ - En Termes de Connaissances

- acquérir des connaissances suffisantes en matière des sciences de l'activité physique;
- connaître les techniques d'animation;
- connaître les jeux notamment les jeux de traditionnels;
- savoir utiliser les ressources humaines et matérielles qui favorisent la réalisation du programme;
- acquérir les connaissances relatives aux structures et au fonctionnement du corps humain;
- connaître les effets de l'activité physique sur les dimensions biologiques, psychologiques et sociales de l'enfant;
- le mouvement : son impact et ses limites sur les autres apprentissages scolaires;
- la dynamique de groupe;
- les méthodes d'observation du comportement des élèves et les formes d'analyse qui en découlent;
- connaître les objectifs généraux de l'Education Nationale.

2°/ - En Termes d'Habilité

L'instituteur doit être capable de :

- observer les comportements moteurs de l'enfant en situation d'apprentissage;
- créer des situations pédagogiques favorisant l'apprentissage en tenant compte de l'âge de l'enfant et du degré de difficulté de l'exercice ou de la tâche.

.../...

3°/ - En Termes d'Aptitude

L'instituteur doit être :

- critique;
- attentif aux besoins et aux intérêts de l'enfants;
- centré sur l'enfant et le groupe en situation;
- créateur de son approche et de ses moyens.

Cette formation ne sera plus l'oeuvre exclusive de la Direction de l'Education Physique et des Sports mais le produit de justes rapports entre le Ministère de l'Education Nationale et celui de la Jeunesse et des Sports.

III. - LA COOPERATION ENTRE MINISTERE DE L'EDUCATION  
NATIONALE ET MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES  
SPORTS

L'Education vise l'acquisition de savoirs, de méthodes et stratégies d'apprentissage, la mise en jeu concrète de ces connaissances.

De tels objectifs généraux sont communs à chacune des disciplines enseignées. Si d'une discipline à l'autre les savoirs apparaissent distincts, les méthodes d'apprentissage le sont moins.

Quant aux activités de réalisation, elles mettent en jeu l'ensemble des acquisitions et des possibilités individuelles développées. Ainsi l'éducation physique qui ne dispense pas uniquement des savoirs, participe à un processus de formation nécessairement interdisciplinaire. A ce propos se pose alors le problème de la cohérence des enseignements dispensés et leur harmonisation.

Compte tenu de cela, une collaboration étroite semble salutaire entre le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Cette coopération permettra de déboucher sur une réflexion interdisciplinaire. Il est souhaitable d'établir des passerelles entre les différentes matières enseignées afin d'éviter tout cloisonnement.

L'instituteur ne doit pas transmettre seulement des techniques et des savoir-faire. Il est avant tout éducateur.

Dans cette optique, les Etats Généraux de l'Education devraient mener une réflexion interdisciplinaire afin de formaliser les objectifs généraux (expression concrète des finalités éducatives) sans lesquels les objectifs de chaque matière ne peuvent être coordonnés. Cette réflexion sera l'occasion de faire apparaître la spécificité de chacune des disciplines et leur rôle irremplaçable dans le processus éducatif. En outre, elle permettra de montrer également

que les activités de réalisation doivent nécessairement être organisées, préparées, prises en compte par des enseignants de plusieurs disciplines.

La réalisation d'une telle complémentarité peut être possible que si elle est organisée sur la base d'une volonté politique d'une part et par l'engagement du Ministère de l'Education Nationale et celui de la Jeunesse et des Sports d'autre part. Ces deux Ministères devront conjuguer leurs efforts s'ils veulent réellement se mettre au service de l'enfant Togolais.

De nombreuses difficultés certes restent à surmonter pour la réalisation d'un tel projet. Mais une première étape consisterait à organiser des séances périodiques de travail entre les membres de la Commission Nationale de l'Animation Sportive et certains Inspecteurs de l'Enseignement.

La création d'un Département de l'Education Physique et Sportive au niveau de la Direction de la Formation Permanente pourrait éventuellement voir le jour.

.../...

IV. - CREATION D'UN DEPARTEMENT D'EDUCATION  
PHYSIQUE ET SPORTIVE.

La Commission Nationale de l'Animation Sportive doit pouvoir poursuivre ses efforts de formation des enseignants, et pour ce faire connaître une restructuration en étant constituée principalement par des enseignants d'éducation physique de haut niveau. Pour rendre son action vraiment efficace, elle devrait être élargie à quelques responsables du Ministère de l'Education Nationale connaissant parfaitement les problèmes de l'E.P.S.

Dans le cadre d'une véritable interdisciplinarité, évoquée auparavant, un Département de l'Education Physique et Sportive au sein de la Direction de la Formation Permanente pourrait contrôler, diriger et orienter le travail de la Commission Nationale de l'Animation Sportive. Il est à rappeler que la Direction de la Formation Permanente est la structure de conception, de formation et de vulgarisation pédagogique de l'enseignement du Ministère de l'Education Nationale. Ce département aurait deux rôles essentiels à jouer à savoir :

- La conception et la vulgarisation pédagogique de l'Enseignement des Activités Physiques et Sportives.
- Le suivi et le contrôle de la formation des Instituteurs.

En tant qu'organe de conception, le département serait chargé de l'élaboration et de la mise en application des programmes d'enseignement dans les écoles et de ceux relatifs à la formation des enseignants.

Le Département que nous proposons aurait à la base des antennes régionales. Il appartiendrait à ces groupes régionaux de proposer les formes d'intervention pédagogique les mieux adaptées à la diversité

des classes et des élèves, de tenir compte des particularités locales et géographiques dans l'élaboration de leur projet éducatif. La constitution d'antennes régionales apparaît de ce fait utile pour :

- recueillir les projets éducatifs, les orientations pédagogiques et les systèmes d'évaluation élaborés par les enseignants;
- faire émerger les besoins de formation continue, les besoins en matériel ... etc.

Les observations obtenues devraient être rassemblées et traitées par le Département. Ainsi, des orientations nationales adaptées aux exigences et à la réalité de l'enseignement pourraient être établies régulièrement. Des recherches nécessaires à l'évolution de l'E.P.S. pourraient être sollicitées ou entreprises en relation directe avec la vie des établissements; et ceci dans le respect des idées forces des Instructions Officielles. En outre ces antennes faciliteraient la tâche de la Commission Nationale de l'Animation Sportive.

Nous sommes conscients que la mise en place d'un tel système ne se fera pas sans poser de problèmes. Cependant, au delà des difficultés surmontables, une véritable réflexion interdisciplinaire amènerait les enseignants à dialoguer avec les techniciens des activités physiques et sportives. Ceci permettrait de faire ressortir et d'éclairer les incidences réciproques de l'interdisciplinarité avec l'E.P.S. A ce propos, les antennes régionales pourraient réfléchir sur la nécessité d'une interdisciplinarité.

Notre projet est de mettre en place un système éducatif qui éviterait l'émiettement du savoir, la parcellisation des sujets apprenant, le cloisonnement des enseignants, l'ignorance des démarches et des contenus des autres matières.

Il s'agira pour l'instituteur de connaître et d'utiliser les démarches et les outils de l'E.P.S., de mettre l'élève en situation réelle d'expression et de réalisation afin qu'il puisse développer des attitudes et des méthodes et exploiter ses ressources.

Une autre raison semble légitimer le recours à l'interdisciplinarité. En effet, plus personne ne conteste l'utilisation des méthodes actives, méthodes où les intérêts de l'enfant sont pris comme levier et point d'appui à sa formation. Ces intérêts peuvent être parfois strictement sectoriels, mais il arrive qu'ils ne le soient pas, car ranger le savoir en différentes catégories (géographie, biologie, français, etc...) est une construction d'adulte. Placé dans le réel l'enfant ne compartimente pas d'emblée sa conduite, ses actions et ne les étiquette pas en situation de mathématique, de physique, de français.

Présentée ainsi, l'interdisciplinarité deviendrait une réponse aux besoins éducatifs généraux. Elle pourrait cependant être une réponse à des besoins particuliers; en effet, si la physique à l'évidence, a besoin des mathématiques, l'E.P.S pour sa part peut avoir besoin des autres disciplines. Elle peut emprunter à la physique, à la biologie, au français, à la musique, par exemple quand il s'agit de mettre en place des situations nécessitant la compréhension et l'appropriation des notions telles que le rythme, l'accélération, la vitesse etc... et réciproquement.

L'interdisciplinarité peut servir comme élément facilitateur des apprentissages à la seule condition que les matières soient considérées comme des facteurs complémentaires du développement de l'enfant. Et à cet effet, chaque discipline devra d'abord clarifier ses objectifs et ses méthodes avant de s'inscrire dans une démarche éducative générale. De celle-ci naîtra un projet éducatif faisant

apparaître la spécificité de chacune des disciplines et leur rôle irremplaçable dans le processus éducatif de l'enfant.

Cependant une telle démarche n'est pas sans danger. Celui de réduire chaque matière à n'être plus qu'un support de vérification ou d'illustration, c'est-à-dire en fin de compte à lui faire perdre son identité et sa spécificité. Cet obstacle peut être évité si l'objectif est de rendre cohérent les objectifs généraux de l'éducation en améliorant les connaissances de l'instituteur, en lui permettant de comprendre qu'une discipline ne suffit pas à elle-même, mais que toutes sont indispensables.

L'interdisciplinarité peut destabiliser certaines certitudes, mais à terme elle donnera davantage de sens à l'action d'enseigner :

- Faire en sorte que l'instituteur passe de la simple acquisition de connaissances à l'élaboration de stratégies éducatives.

Pour conclure nous laisserons à la réflexion de tous une citation qui, dans le contexte de l'enseignement des activités physiques, peut tracer certaines perspectives :

" La notion toute formelle d'équilibre du corps et de l'esprit est manifestement stérile; c'est une séquelle d'un dualisme que tout le monde proclame dépassé bien que notre langue en soit tout imprégnée et qu'il inspire encore une grande part de nos pensées et de nos choix; il faut lui substituer aujourd'hui celle de convergences de toutes les démarches éducatives, elles tendent toutes vers un but unique et toutes mettent en branle la totalité des pouvoirs humains; elle est la vérité propre de l'interdisciplinarité".

Georges BELBENOÎT

.../...

V. - LA REDYNAMISATION DES ACTIVITES DE L'INSTITUT  
NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

L'Institut National de la Jeunesse et des Sports (I.N.J.S.) est au Togo, la seule structure technique chargée de la formation des cadres du Ministère.

Dès son ouverture en 1975, elle s'est occupée de la formation initiale qui a duré jusqu'en 1984. Actuellement, la formation initiale étant suspendue, elle s'occupe du recyclage périodique du personnel technique de chaque secteur. Nous souhaitons que cette situation se débloque afin que le sport en général connaisse des lendemains meilleurs.

Cet Institut, organe de conception de premier plan, doit vivre pour que vive l'Education Physique dans notre institution scolaire.

Dans un proche avenir cette structure doit devenir un véritable institut supérieur de formation et un centre de recherche en sciences et techniques des activités physiques et sportives, de niveau universitaire, en relation avec les principaux instituts nationaux étrangers, pour améliorer sans cesse la qualité du travail effectué dans le domaine du sport et de l'innovation pédagogique.

## CONCLUSION GÉNÉRALE

Au terme de notre réflexion sur ce qui se fait réellement dans nos écoles primaires en matière d'Education Physique et Sportive, nous ne pouvons pas pour l'instant avancer l'idée d'une conclusion dans ce domaine. En effet, les travaux d'investigations doivent continuer. Si, comme nous le souhaitons, un groupe de réflexion peut se mettre en place, notre document pourrait éventuellement servir d'appoint pour l'amélioration du système éducatif, et surtout être l'objet d'une base de discussion à entretenir et à concrétiser quotidiennement.

Nous souhaitons simplement que des travaux importants soient entrepris ou pourvus pour trouver les conditions de réalisation de notre vœux à tous, celui de faire de l'Education Physique et Sportive un instrument éducatif à la disposition de l'enseignant du Premier Degré. A ce sujet, l'étude de certains thèmes nous paraît déterminante. Ainsi l'ACTION ou la CONDUITE MOTRICE en générale doit être observée et décrite plus systématiquement à partir d'analyses approfondies, à partir des comportements des élèves et des tâches d'apprentissage auxquelles ils sont confrontés. Une analyse détaillée des exigences et des contraintes des activités physiques et sportives enseignées devraient faire ressortir ce qu'elles offrent comme possibilités éducatives et faciliter l'appréciation des effets de leur apprentissage sur le développement de l'enfant.

Chaque stade du développement de l'individu offre un équilibre d'adaptation où l'ensemble des capacités, que l'enseignant cherche à développer, sont mises en jeu. Chaque niveau de développement se traduit par une "originalité", une structuration particulière de ces capacités qui met en avant certaines d'entre elles, mais qui ne doit pas faire oublier que l'ensemble des possibilités d'un individu continue à se développer.

Le développement de la motricité et de l'intelligence sont étroitement liés. On observe l'évolution de l'intelligence sensori-motrice vers l'intelligence formelle.

L'élaboration des mécanismes cognitifs repose sur la motricité. Celle-ci construit en relation avec les représentations (relation réel-abstrait). L'Education Physique à l'école primaire est d'abord une EDUCATION PSYCHO-MOTRICE qui progressivement, par les pouvoirs qu'elle autorise, s'ouvre sur les dimensions relationnelles et sociales.

L'accès aux pratiques physiques, sportives, éléments de la vie sociale, permet à l'élève de s'exprimer et de constater les nouveaux pouvoirs acquis, d'acquérir la connaissance de soi.

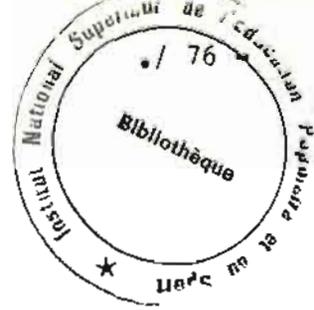
La variété des situations d'apprentissage proposées et la diversité des réponses possibles incitent l'élève à "imaginer, inventer et créer" de nouveaux modes de relations à l'environnement physique et humain qui exprimeront l'originalité, la sensibilité et la personnalité de chacun.

Notre but n'est pas d'exposer les vertus des activités physiques. Il ne nous appartient pas, ici, d'apporter une preuve définitive de la pertinence que nous accordons à ces objectifs. Les observations empiriques que nous avons pu effectuer, avec nos connaissances actuelles sur le développement de l'enfant et sur les Activités Physiques et Sportives, avec les exigences éducatives contemporaines que nous percevons, nous incite à dire que c'est à la pratique quotidienne qu'il appartient de légitimer ces objectifs.

Lorsque les enseignants auront toutes les informations nécessaires ils pourront apprécier l'évolution de leurs élèves au regard de ces objectifs.

Pour aboutir à cela, il est indispensable de permettre à l'instituteur de situer, d'apprécier, d'analyser et d'évaluer concrètement à tout moment son action dans le domaine de l'enseignement de l'E.P.S. Tel était en définitive l'objet de cette réflexion .../.

- (/(-)) N N E X E S -



## ANNEXE

### LA REFORME DE L'ENSEIGNEMENT DE 1975

#### Les Instructions Officielles

La Réforme de l'Enseignement au Togo en 1975 a été une volonté collective de réforme <sup>du</sup> système éducationnel avec l'impérieuse nécessité d'adapter l'école aux changements économiques, politiques et socio-culturels intervenus depuis 1967 dans la vie du Togo.

Cette réforme promulguée par l'ordonnance n° 16 du 6 Mai 1975, a dégagé les options fondamentales de l'Ecole Nouvelle à savoir :

- lier l'éducation au développement,
- responsabiliser le futur citoyen,
- renforcer l'identité culturelle,
- moderniser l'éducation.

Une commission nationale mise en place par l'arrêté n°9 / M E N R S du 4 Avril 1980 s'est occupée de l'élaboration des nouveaux programmes et instructions officielles, conformément aux orientations définies par le Parti et le Gouvernement.

Que préconise la Réforme en matière d'Education Physique et Sportive ?

Elle part d'une nouvelle conception de l'E.P.S. pour enfin donner une nouvelle orientation générale.

A. Concept d'une Education Physique à base Sportive

L'éducation physique à base sportive ne se réduit pas à la simple et utilisation des techniques sportives pendant les séances prévues à cet effet. Elle n'est pas une juxtaposition brute de pratiques diversifiées et hétérogènes.

Il s'agit sur la base d'une connaissance de la spécificité de chaque activité de réaliser à travers la pratique multiforme, un effort d'intégration dans un ensemble réellement éducatif, permettant de développer pleinement les capacités motrices et psycho-motrices que l'on cherche et au-delà les qualités de citoyen.

En d'autres termes il s'agit :

- de définir le sport en tant que moyen éducatif et partant de là, de rendre l'éducation physique et sportive plus vivante et plus mobilisatrice en la faisant reposer beaucoup plus largement que dans le passé sur le sport, la préparation au sport, l'initiation aux techniques de divers sports.

- de fonder ce travail sur d'autres données et notamment celles qui font appel aux sensations et à la réflexion.

B. Orientation Générale de l'Education Physique et Sportive

L'enseignement de l'E.P.S. sera adapté aux différents niveaux scolaires ci-après :

1°/ - Cours préparatoire et cours élémentaire 1ère année :

Les Formes jouées et les Jeux Pré-Sportifs.

2°/ - Cours élémentaire 2ème année et cours moyen :

L'Animation sportive.

1°/ .- Cours préparatoire et cours élémentaire 1ère année

Quelle que soit l'adaptation pédagogique nécessaire à cet âge, les exercices doivent, par la mise en jeu des grandes fonctions (respiratoire, circulatoire, neuro-motrice) conserver leur caractère d'activation fonctionnelle qui les situe bien dans le cadre d'une Education Physique généralisée.

Le maître doit s'efforcer :

- 1 - d'assurer un premier "débrouillage nerveux et musculaire";
- 2 - de donner à l'enfant sa dose hebdomadaire de mouvement;
- 3 - d'habituer progressivement l'enfant à un travail collectif coordonné et dirigé;
- 4 - d'habituer l'enfant à respecter les règles de jeu et lui donner la notion de vie en groupe.

A cet effet la Réforme propose des jeux collectifs pré-sportifs et les formes jouées.

B U T S :

Les "jeux collectifs pré-sportifs" ont une place importante au cours de cette période d'éducation physique et sportive en raison de leur "valeur éducative et récréative". En effet, ils permettent:

- "l'expansion des forces des jeunes dans une activité moins strictement codifiée que les sports collectifs;

- "le développement sensori-moteur dans des situations stimulantes de l'activité spontanée de l'enfant;

- "la préparation générale à la pratique des sports collectifs : adresse ; contrôle du ballon; notion de placement et d'orientation; connaissance du champ de jeu; sens de l'équipe et de l'organisation du jeu".

Principes :

- Les règles de ces jeux doivent entraîner la participation de tous sans aucune exception.

- Le fait de se sentir "indispensable" présente pour l'enfant un facteur psychologique très important en ce qui concerne son intégration au groupe.

- Le maître doit inculquer aux enfants le respect de la "règle" du jeu, un esprit rigoureux de correction sportive, le sens qu'il ne s'agit que d'un jeu.

- L'organisation de la classe en "clubs" et "équipes" est préconisée.

Au début, les "manques" de technique et d'appréciation de situation de jeu constatés par l'instituteur seront la preuve d'une absence de maîtrise corporelle et constitueront des obstacles au bon déroulement du jeu. Le maître aura, alors la possibilité, ayant observé ces "manques", de les combler durant les leçons d'Éducation Physique et Sportive.

Organisation de la classe :

L'activité physique et sportive débute par un jeu. Ce jeu est d'abord expliqué et démontré collectivement à la classe. Les premières rencontres ont lieu en utilisant les équipes de la classe qui sont des adversaires mais sans aucun souci de compétitivité. Ces rencontres feront apparaître des déficiences et aptitudes et amèneront à un travail d'amélioration lors des séances d'éducation physique et sportive.

Au cours des rencontres compétitives entre les équipes de la classe, le maître ne peut arrêter le jeu que lorsqu'il doit exiger une correction sportive parfaite. S'il intervient, c'est à un arrêt naturel de la rencontre pour améliorer telle ou telle situation de jeu ou pour proposer de nouvelles structures de jeu.

## 2°/ - Cours Elémentaire 2ème Année et Cours Moyen

Les équipes sont constituées pour participer au tournoi durant les séances d'initiation.

L'unité de travail (atelier) est composée de trois (3) équipes. Le nombre d'unités est fonction de l'effectif de la classe et des installations dont dispose l'école. Pendant que deux (2) équipes jouent la troisième assume les tâches d'officiels (arbitre, juge, marqueur). Pour éviter le travail en miettes, chaque unité de travail doit faire deux ou trois séances dans un même atelier afin de permettre aux élèves l'assimilation suffisante de la leçon.

L'éventail des activités choisies ne devra être ni trop ouvert pour éviter les dispersions empêchant les acquisitions réelles, ni trop fermé au risque de ne pas atteindre toutes les fins éducatives.

### Démarche Méthodique

La séance d'E.P.S. doit s'introduire, se développer, et se conclure. Elle comporte donc :

- la prise en main
- la mise en train
- la partie principale
- le retour au calme.

En conclusion, la partie principale d'une séance d'éducation physique et sportive comprend :

- explication et démonstration du jeu ou de l'exercice;
- déroulement du jeu ou de l'exercice au cours duquel le maître note les "manques" et les aptitudes;
- la phase corrective et de consolidation.

### C. - EVALUATION

L'observation des progrès accomplis par les élèves est une préoccupation constante de l'instituteur. Les épreuves de contrôle ne doivent pas faire l'objet de séances particulières. Elles se situent dans le cadre des séances normales sans interruption du travail.

C'est par ce contrôle continu qu'une note d'éducation physique et sportive sera attribuée à l'élève à la fin de l'année.

D. - LES PROGRAMMES

1°/ - Cours préparatoire et cours élémentaire 1ère année

Formes jouées

- Rondes dansées et chantées
- Rondes minées
- Passe à 10
- Cache - cache
- saute mouton
- Les prisonniers ou les oiseaux en cages
- Les écureuils en cage etc...

Jeux Pré-sportifs

\* course

- Relais simple-relais concours - relais navette.
- Course au fanion
- Vitesse navette - vitesse poursuite
- Béret
- Course d'obstacles

\* Saut

- Longueur poursuite avec ou sans élan - individuel ou par équipes
- Sauter et toucher un objet suspendu avec élan, sans élan individuel ou par équipes.
- Sauter à la corde, individuel, à deux ou par équipes
- Franchissement d'obstacles

\* Lancer

- Lancer par dessus un obstacle - individuel ou par équipes
- Lancer dans une zone -individuel ou par équipes
- gagne terrain .

Danses Folkloriques et Jeux Traditionnels

- Une ou deux danses par trimestre - choisir les danses du milieu d'abord, puis introduire les danses d'autres régions.

1°/ - Cours Elémentaire 2ème année et Cours moyen

ATHLETISME

a) Course de vitesse

- Connaître les commandements
- Course progressive
- Courir en ligne droite
- Traverser la ligne d'arrivée en pleine vitesse.

b) Course de relais

Apprendre :

- à assurer la liaison entre les vitesses des relayeurs et relayés
- à passer le témoin.

c) Obstacles

Passage global sur diverses séquences d'appui (insister sur le rythme).

d) Endurance

Apprendre :

- à tenir une distance (600m pour les garçons et 400m pour les filles)
- à tenir une distance dans un temps donné.

e) Lancer (Poids)

- tenue de l'engin
- lancer sans élan
- lancer avec élan.

f) Sauts

Longueur : apprendre à mieux courir et trouver la zone d'appel dans la course sans piétiner (lier course et impulsion).

Hauteur : apprendre à mieux sauter vers le haut après avoir trouver la zone d'impulsion saut libre, saut ciseaux, saut plané ou ventral.

Triple : Le rythme sans élan, avec élan; insister sur le rythme.

Grimper : apprentissage du grimper, bras et jambes sur corde avec noeuds.

SPORTS COLLECTIFS

a) Le foot-ball à sept (7) et à onze (11)

Idée directrice : apprendre aux enfants à jouer au foot-ball.

- en sachant "occuper" un terrain sans s'agglutiner autour du ballon.
- en maîtrisant au mieux le ballon.

- en procédant par passes courtes et précises, au ras du sol
- en ayant constamment l'idée "d'aider" le partenaire possesseur du ballon.

b) Le Hand-Ball

Faire acquérir les éléments principaux de base :  
passes, réceptions et tirs au but.

c) Le Basket-Ball

Faire acquérir les éléments principaux de base :  
passes, réceptions, dribbles et tirs au panier.

d) Le Volley-ball

Faire acquérir les éléments principaux de base :  
service, réception, passe smash et contre.

Danses Folkloriques

( Suivant les milieux ) Insister sur le rythme.

Jeux Traditionnels

( Suivant les milieux ) Insister sur le rythme et les règles.

L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE  
DANS L'ENSEIGNEMENT DU 1er DEGRE

Questionnaire d'Evaluation.

- 1°) - Pratiquez-vous le sport ? Oui  non
- a) Si oui, lequel ou lesquels des Sports :.....
- b) Si non, pourquoi ?
- Raison de santé
- Manque d'intérêt
- Manque de temps
- 2°) - Avez-vous reçu une formation en Education Physique  
et Sportive ? oui  non
- a) Combien de stages avez-vous suivi ?
- 1  2  3  et plus
- b) Quelle est la durée en jours d'un stage.....
- 3°) Aimeriez-vous suivre d'avantage de stages ? Oui  non
- Combien de stages par an ?
- 4°) Votre Inspecteur pédagogique organise-t-il à votre intention  
des séances d'animation pédagogique sur l'E.P.S. ?
- souvent  rarement  jamais
- 5°) Faites-vous pratiquer l'E.P.S à vos élèves suivant votre  
emploi du temps scolaire ? oui  non
- Si non que faites-vous pendant ce temps ?
- Correction des devoirs
- Travaux manuels
- Révision des leçons
- Cours de rattrapage d'autres leçons
- Rien du tout

6°) - Quelle methode d'enseignement préconisez-vous en E.P.S. ?  
Animation Sportive  "hébértisme"

7°) - Les programmes en E.P.S. sont-ils ?  
adaptés ?   
trop denses ?   
difficiles ?   
pas adaptés du tout ?

8°) - Souhaiteriez-vous une modification des programmes ?  
oui  non

9°)-Quelles sont vos difficultés en E.P.S. ?  
manque de matériel   
manque d'installations sportives   
manque de formation   
méthode d'enseignement difficile

10°)- Quelle importance accordez-vous à l'E.P.S. par rapport  
aux autres disciplines ?  
aussi importante   
plus importante   
inutile

11°) - Quelles sont vos suggestions pour la promotion de l'EP.S.  
à l'école du Premier Degré ?

.....  
.....  
.....

PROPOSITION DE FICHER DE L'INSTITUTEUR .

Exemple : FICHER N° 3

Cours élémentaire 1ère année.

Les pages qui vont suivre, font suite à notre proposition auparavant d'un fichier destiné à l'instituteur.

Le Fichier contient :

Dans une première partie : l'exposé de la philosophie de la nouvelle orientation.

- Les stades de l'évolution de l'enfant
- les directives méthodologiques.

Et dans la deuxième partie : de quelques exemples de fiches de préparation.

1°/ - L'Orientation nouvelle

a) Philosophie de la Nouvelle conception ;

Les Instructions Officielles, ne considèrent plus l'homme comme l'union de deux aspects autonomes : l'esprit et le corps. Cette conception est abandonnée au profit d'une vision plus moderne : l'enfant est considéré comme un tout indissociable.

De même, les activités physiques ne sont plus considérées comme une fin en soi, mais bien comme des moyens qui contribuent à la formation de toute la personnalité. La seule justification des activités proposées réside dans leur valeur éducative sur tout l'individu.

b) La Conception pédagogique.

L'ancien programme d'éducation physique a été influencé par la conception traditionnelle qui veut que l'on aille du particulier vers le général.

La pédagogie moderne veut décomposer les "conduites" non plus en éléments simples mais en unités conservant tous les traits caractéristiques de l'activité de l'homme.

Ainsi par exemple :

- une danse folklorique, un jeu traditionnel
- une structure de "3 contre 3" en sport collectif.

Ce sont donc des situations pédagogiques globales et simplifiées contenant toutes les caractéristiques de l'activité totale qui sont proposées aux enfants.

En proposant des situations pédagogiques, l'éducation physique répond à un souci de constant de motivation qui constitue un facteur important d'apprentissage et de formation.

Toute activité proposée doit susciter chez l'élève le désir de trouver ses solutions par des recherches personnelles.

La séance d'éducation physique motive les élèves et satisfait leur besoin de mouvement dans la mesure où les activités proposées ont une réelle signification.

Un facteur important de motivation est également attaché aux activités par lesquelles le sujet peut satisfaire le besoin de s'affirmer, de se valoriser à ses propres yeux et aux yeux d'autrui.

Pour répondre à ce besoin de valorisation, le cours d'éducation physique a recours à :

- une pédagogie de la réussite : qui implique l'organisation d'un enseignement aussi adapté que possible à la diversité des potentialités individuelles.

- une pédagogie de la participation qui demande que l'élève soit le sujet actif et non l'objet passif de sa propre éducation.

- une pédagogie où chacun est rendu conscient, de manière objective de son degré d'évolution, où chaque élève trouve à sa disposition les moyens d'évaluer lui-même ses progrès. (barèmes et tables de performances).

- une pédagogie qui stimule les éléments positifs de la personnalité de l'élève.

La compétition revêt une valeur éducative fondamentale si elle est organisée et pratiquée sous la conduite d'enseignants avertis.

Les activités proposées à l'école dans le cadre du cours d'éducation physique et sportive, seront puisées directement dans la réalité concrète, dans le repertoire des activités pratiquées par l'homme contemporain en dehors de l'école.

Devant l'évolution de la pédagogie, l'éducation physique doit changer de visage et adopter une "pédagogie situative". L'élève est placé dans une situation "proposée" par l'instituteur qui tient compte des buts poursuivis, du niveau et des motivations. Il reçoit un problème concret à résoudre. C'est à lui seul de chercher et de trouver par essais et erreurs. Au fur et à mesure des tentatives surgit intuitivement la vision de la solution.

Alors que tous les pédagogues sportifs modernes reconnaissent que seul est valable l'enseignement en "situation de jeu". Il serait anormal que la valeur éprouvée de ce procédé fut niée à l'école primaire. Ce qui implique une participation active et spontanée de l'élève à la solution du problème posé.

Ainsi seront proposées des situations pédagogiques exigeant :

- 1) une maîtrise des déplacements : courir par exemple;
  - 2) une maîtrise des engins : manier une balle par exemple;
  - 3) une maîtrise du corps : équilibre par exemple;
- qui ne sont que des MOYENS pour parvenir à la MAITRISE DE SOI afin de s'intégrer plus harmonieusement dans le milieu qui l'entoure.

Cette pédagogie situative est évolutive. Au 20<sup>e</sup> siècle, la société évolue très vite.

L'école doit se tourner résolument vers l'avenir et l'éducation physique et sportive doit s'y associer..

L'enseignement moderne exige donc des éducateurs dévoués, ouverts, animés d'un esprit de recherche et de formation continue, toujours capables d'amender leur démarche pédagogique au fil des découvertes scientifiques et de l'évolution des impératifs de la société, en perpétuelle mutation.

### c) Education Permanente et Loisirs Actifs

L'Introduction de l'Animation Sportive réunit deux activités essentielles : la gymnastique et le sport. Ainsi se trouve éliminée l'opposition entre éducation physique d'une part et sport d'autre part.

De même l'idée "d'une EDUCATION PERMANENTE" se trouve renforcée. Car elle réunit sous une même étiquette générale activités physiques scolaires, parascolaires et post-scolaires.

Le cours d'éducation physique doit être fonctionnel, convertible en éléments utilisables dans la vie quotidienne.

Ainsi les initiations techniques et tactiques sont apprises afin de permettre une adaptation aisée et rapide à la SPECIALISATION SPORTIVE qui est surtout le domaine de l'enseignement secondaire et post-Scolaire.

De même l'ANIMATION SPORTIVE sera lancée par les championnats et tournois scolaires, les compétitions interclasses multisports dans lesquelles tous les élèves participent à toutes les épreuves individuelles et à tous les sports collectifs au programme.

Tout individu est appelé à vivre dans une culture donnée. Pour qu'il puisse s'y intégrer, il est nécessaire qu'il adopte certains comportements conformes à cette culture.

Le patrimoine culturel du Togo est riche et varié en jeux, danses traditionnelles. L'instituteur y puisera de précieux éléments pour éviter que l'élève ne rompe avec les liens de sa culture.

## 2°/ - Les Stades de l'Evolution de l'Enfant

L'élève évolue au point de vue physiologique, psychologique et social. L'Instituteur doit tenir compte des différents stades de cette évolution qu'il est possible de présenter globalement sous la forme d'un tableau synoptique ci-joint ; sachant malgré tout que tout découpage rigoureux dans ce domaine reste délicat.

.../...

TABLEAU SYNOPTIQUE DES STADES DE L'EVOLUTION DE L'ENFANT

AGES	ASPECTS PHYSIOLOGIQUES	ASPECTS PSYCHOLOGIQUES	ASPECTS SOCIAUX
8 à 10 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mauvais maintien .</li> <li>- Bras et sangle abdominale manquent de tonicité</li> <li>- Souplesse remarquable</li> <li>- Adresse et habileté manuelles réduites.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Richesse imaginative</li> <li>- Besoin de mouvements, de jeux</li> <li>- Agir pour atteindre un résultat</li> <li>- Soutenir la pensée par l'action</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Egocentrisme diminue</li> <li>- Sens des responsabilités peu développé</li> <li>- Début des jeux organisés</li> </ul>
10 à 12 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Morphologie du thorax et de l'abdomen se dessine</li> <li>- Membres s'allongent</li> <li>- Moment propice pour développer l'endurance, la force et la vitesse</li> <li>- " Age d'or " pour l'éducation neuromotrice</li> <li>- Equilibre physiologique et maîtrise du corps -</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enorme vitalité</li> <li>- Soif d'entreprise</li> <li>- Désir de se livrer corps et âme à une tâche</li> <li>- Imagination et puissance créatrice ont faibli.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conscience de sa place au sein d'un groupe</li> <li>- Sens des responsabilités s'affirme</li> <li>- Notion d'équité</li> <li>- Sens de la compétition et de l'émulation</li> </ul>

### 3°/ - Les Objectifs

A titre d'exemple, voici une batterie d'objectifs, non exhaustive.

A) - Exprimés en termes d'aptitudes.

Le programme d'éducation physique vise à rendre les élèves capables de :

\* ACQUERIR une posture correcte lors des leçons d'E.P.S. aussi bien que lors des séances d'écriture, de dessin et de lecture.

\* STRUCTURER l'espace.

- L'élève doit être apte à se situer par rapport à l'espace environnant et à se situer par rapport aux autres qu'ils soient mobiles ou immobiles.

- L'élève doit être apte à situer une direction donnée, à se déplacer et à situer de nouveau une direction donnée, à situer rapidement un objet mobile ou immobile.

- L'élève doit être apte à apprécier les distances, les trajectoires.

\* PARVENIR A REAGIR le plus rapidement possible à des signaux visuels ou auditifs.

\* AFFINER LA MOTRICITE digitale et acquérir l'aisance et l'adresse des réponses nouvelles.

\* MAINTENIR SON EQUILIBRE même en diminuant la base de sustentation ou en élevant le centre de gravité du corps humain au sol.

\* ARRIVER A LA STRUCTURATION temporelle.

Adapter les gestes, reconnaître le rythme du geste

\* STIMULER les grandes fonctions en vue de leur développement optimum.

\* DEVELOPPER la force musculaire en harmonie avec l'évolution de la courbe de poids

\* ACQUERIR les techniques des sports individuels et collectifs spécialement

- l'éducation motrice du contrôle de la balle;
- les différents types de lancers et de passes à la main faisant une initiation au volley-ball, au hand-ball et basket-ball ;
- les lancers de précision dans une cible horizontale ou verticale;
- les shoots avec précision, balle au pied ;
- le travail éducatif des élans rythmés : course rythmée et temps de suspension ;
- l'entraînement systématique et optimal des grandes fonctions organiques : parcours couru avec ou sans obstacles; jeux de relais avec ou sans obstacles, course de train (lent, rapide); pratique de groupe contre groupe.

B) - Exprimés en termes d'ATTITUDE

L'éducation physique et sportive vise à faire acquérir des attitudes suivantes telles qu'elles sont précisées par les critères d'observation :

\* DEPASSEMENT de l'égoïsme en évoluant progressivement de l'individualisme aux activités de groupe.

Quelques critères d'observation :

- course = savoir différencier la course par élimination de la course par équipe (addition de points).
- course par élimination : quel est le meilleur de chaque équipe ?
- course par addition de points : quelle est la meilleure équipe ?
- en jeux collectifs : une équipe contre une autre équipe, avec la participation de tous.

\* SE SOUMETTRE aux règles du groupe.

Quelques critères d'observation :

- démarrer tous derrière la ligne de départ;
- respecter les signaux de l'environnement, de l'arbitre
- s'éliminer soi-même lorsqu'on commet une faute.
- ne pas contester les décisions de l'arbitre.

\* S'ESTIMER et se respecter mutuellement

Quelques critères d'observation

- ne pas gêner le voisin;
- occuper sa place, son couloir et non celui du voisin;
- acclamer le vainqueur, l'équipe victorieuse;
- encourager les partenaires;
- féliciter collectivement un groupe d'élèves pour un effort fourni.

\* S'ENTRAIDER MUTUELLEMENT et développer le sens de la responsabilité:

Quelques critères d'observation :

- les plus rapides et les plus adroits aident les moins adroits;
- réaliser rapidement en commun une tâche demandée;
- jeux de poursuite par équipe
- rester <sup>en groupe</sup> : effectuer un trajet (régler sa vitesse sur le moins apte).

\* PRESERVER SA SANTE

Critères d'observation :

- laver régulièrement son équipement sportif;
- se laver après chaque séance d'E.P.S.
- faire désinfecter et soigner ses blessures;
- éviter de se salir inutilement.

## R E M A R Q U E

Les critères d'observation illustrent des attitudes mais ne sont en aucun cas limitatifs. En effet, d'autres critères peuvent et doivent être trouvés par l'enseignant.

### 3°/ - LES DIRECTIVES METHODOLOGIQUES

L'enseignant a besoin de repères, de procédés lui permettant de mieux situer son observation et son action éducative.

#### a) - L'Observation :

Il faut faire passer l'élève du statut de simple spectateur au statut d'observateur actif :

- apprendre aux élèves à observer les éléments nécessaires à la réussite d'une structure motrice.

Exemples : La pose des mains et le fait de bien rentrer la tête lors d'une roulade; flexion du poignet lors d'un tir au basket-ball.

#### b) - L'automatisme

Toute activité fréquemment répétée aboutit rapidement à l'automatisme. Comme il est très difficile de modifier volontairement certains automatismes, on ne choisira que des formes simples afin que l'élève puisse les remodeler et les combiner différemment en fonction des impératifs d'une situation nouvelle.

#### c) - L'autocontrôle

Des expériences ont prouvé que le niveau de performance se dégrade quand les résultats ne sont pas connus du sujet. Il faut donc donner à l'élève la possibilité de procéder à un contrôle objectif du résultat obtenu.

Il importe que la situation proposée se présente sous une forme telle que l'élève reçoive une information immédiate et concrète des efforts de son travail.

Exemple : Cotation des performances.

d) La Répétition

Dans l'enseignement traditionnel, la répétition a occupé une place de choix parmi les procédés éducatifs.

La répétition étant l'antithèse de la dynamique et du progrès, il s'agit dans la nouvelle conception de présenter les matières éducatives sous différents référentiels afin de combattre les stéréotypes et d'aboutir à une meilleure disponibilité d'apprentissage.

Exemple : Apprentissage des réflexes de course de vitesse : départ debout, en coucher dorsal, en coucher ventral ...

e) - Le Travail d'équipe, de groupe

L'E.P.S se prête admirablement à une éthique collective et l'équipe devient un ressort puissant à l'action éducative.

Exemple : tous les sports collectifs - course - relais -

f) L'Imitation

En E.P.S l'imitation figure parmi les procédés pédagogiques. Si l'imitation suppose la motivation, il faut toute fois éviter une imitation systématique.

Par contre elle s'impose dans le cas bien précis où il s'agit de respecter le patrimoine culturel (Jeux traditionnels) et d'initier à des techniques codifiées sous une forme unique (rouleau ventral).

g) Les Rapports Educateur-Elèves

\* Rôle de l'éducateur :

- 1) Réaliser la prospection des aptitudes potentielles de chacun
- 2) Etre le guide, le meneur du jeu qui propose les problèmes à résoudre
- 3) S'intégrer au groupe en stimulant et en encourageant les élèves, surtout les moins doués.
- 4) faire preuve de dynamisme, de patience et être un exemple constant pour ses élèves.

## \* Consignes

La manière de formuler les consignes est d'une importance fondamentale car elle facilite grandement le travail collectif en décrivant l'exercice ou le mouvement à exécuter.

La technique traditionnelle du "commandement" adopte souvent une forme militaire d'une directivité excessive qui isole l'enseignant.

Dans la nouvelle orientation, les consignes sont données dans un langage Clair, Concis et Concret. L'enseignant devra également les varier et les Nuancer.

- Clair = afin que les consignes soient saisies par les élèves les plus éloignés.
- Concis = donner un minimum d'explications.
- Concret = utiliser des termes qui correspondent au niveau général de la classe
- Varier = signaux auditifs (sifflet); signaux visuels (arrêts et départs donnés par des signes).
- Nuancer = un ton de voix uniforme ou un signal sans variation d'intensité lasse la classe et provoque un relâchement de l'attention.

Le langage utilisé étant la vie même de l'exercice, il doit pouvoir en exploiter toutes les nuances.

## h) Manière d'Enseigner

1) L'apprentissage ne doit pas se faire par la "transmission plus ou moins heureuse et adroite de connaissances, d'habitudes et d'attitude"

2) L'enseignant s'efforcera de placer l'enfant dans une situation telle qu'il puisse par ses recherches personnelles, par essais - erreurs découvrir la solution, c'est à dire que l'élève doit être INTELLECTUELLEMENT ET PHYSIQUEMENT ACTIF.

Exemples :

1) Apprentissage du dribble = chaque enfant doit trouver sa façon de conduire la balle avec le plus d'efficacité possible.

2) Saut en longueur : départ, course et impulsion au choix, chute dans les zones numérotées avec attribution de points.

i) La Manière de corriger

La manière de corriger dépend en tout premier lieu de la manière d'enseigner.

La base de la correction est l'analyse du comportement de l'élève.

L'enseignant doit placer l'élève dans des situations telles qu'il se rende compte que son élève tend vers une auto-correction.

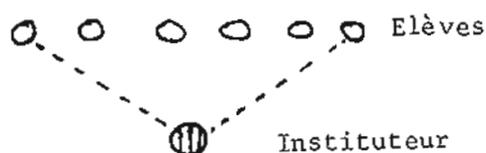
Il doit orienter la recherche de l'élève tout en lui fournissant les éléments susceptibles d'améliorer l'exécution du mouvement.

Inculquer à l'élève de façon permanente le désir de "bien faire" et même de "faire-mieux".

Si malgré cette démarche, l'erreur persiste, la démonstration s'impose.

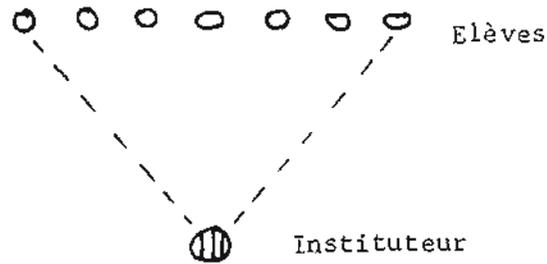
\* Conditions pour une bonne démonstration.

- 1) disposer les élèves de telle manière qu'ils puissent bien voir et entendre.
  - 2) exécution correcte par l'enseignant ou par un élève doué
  - 3) attirer l'attention sur les difficultés
- croquis n° 1



L'enseignant est trop près des élèves - Angle de surveillance trop grand

Croquis n° 2



En reculant, l'enseignant surveille plus aisément la classe

5°/ - LA LEÇON

Quels que soient les objectifs poursuivis, certaines constantes se retrouvent dans toutes les leçons d'E.P.S.

1) - Plan

Toute leçon est établie suivant un plan comprenant trois (3) grandes parties fondamentales.

a) Mise en train (5 minutes)

buts = 1) capter l'attention

2) préparer l'organisme aux exercices plus intenses qui vont suivre.

b) Leçon proprement dite ou corps de la leçon (20 minutes)

Buts = Enseigner la dominante éducative préalablement choisie.

c) Retour au calme (5 minutes)

Buts = 1) ramener les fonctions physiologiques à l'état initial.

2) préparer les élèves aux activités scolaires ultérieures.

2°) Ambiance du cours

L'enseignant doit éveiller l'intérêt, la joie, l'enthousiasme par la motivation afin de créer le goût de l'activité physique et le besoin de loisir actif, facteur primordial de l'éducation permanente.

Il choisira une série de techniques en fonction du ou des objectifs poursuivis. Afin que des progrès sensibles se réalisent, il faut que ces techniques soient enseignées durant plusieurs séances.

Toutes les activités de la leçon s'inspirent de l'objectif envisagé. Chaque séance doit présenter un rythme de travail qui sollicite efficacement les fonctions physiologiques.

Cette règle exige que l'éducateur songe :

- 1) à organiser minutieusement sa leçon.
- 2) à réduire les déplacements au minimum
- 3) à installer rapidement le matériel

Il veillera à adapter les leçons en fonction des aptitudes potentielles de chaque élève en vue d'un rendement optimum.

#### 6°) Organisation du travail

##### 1) Le matériel

Vu le manque de matériel dans la majorité des écoles, nous proposons un matériel qui peut être à la portée de chaque établissement grâce à la collaboration des élèves et au bon sens de l'enseignant.

Le fait que les élèves doivent eux-mêmes créer leurs propres installations confère à leurs yeux plus de valeur au matériel sportifs et ils l'entretiendront jalousement.

#### MATERIEL PRECONISE

- balles en matière plastique
- balles de tennis

#### MATERIEL DE FORTUNE

- balles confectionnés avec de nombreux chiffons.

-----  
- cordes à sauter(longueur 2 à 3m)

- cordes a traction

-----  
- grosses cordes d'emballage

- cordes confectionnées avec du sisal  
-----

- |  |  |
|--|--|
| - cerceaux de 50 à 60cm de diamètre          | - pneus usagés   |
| - bâtons de témoins (relais),<br>longueur 3m | - bâtons<br>- foulards   |
| -----  |  |
| - cordes pour le saut                        | - chambres à air d'auto découpée<br>et d'un seul tenant.                               |
| - montants pour le saut en hauteur           | - fixer l'élastique tenu par deux(2)<br>arbres.  |
| - montants de goal                           | - élastique tenu par deux (2) élè-<br>ves<br>- fabriquer des montants avec du<br>bois. |
| -----  |  |
| - quilles                                    | - bidons en matière plastique<br>- cartons vides                                       |
| -----  |  |
| - haltères de 500g à 2 kg                    | - Sacs remplis de sable ou de terre  |
| - chronomètres                               | montre avec trotteuse  |
| -----  |  |

2°) - Les Terrains

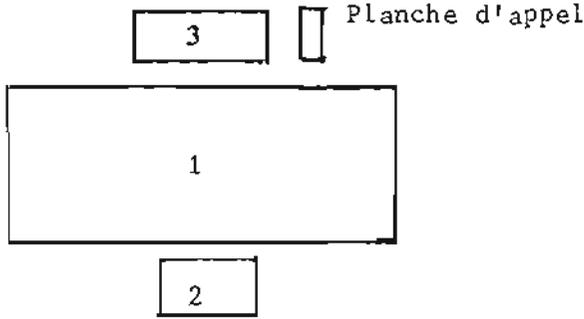
Il faut d'abord trouver un espace libre et tracer le terrain :

- \* en fonction des spécialités que l'on pourra enseigner sur tout le territoire national.
- \* en tenant compte de la construction d'une fosse permettant la pratique des sauts ( hauteur - longueur - triple-saut).

Sur cet espace, tracer un rectangle de 40 mètres de longueur sur 20 mètres de largeur.

.../...

a) Plateau



1 = terrain d'éducation physique  
(40m sur 20m)

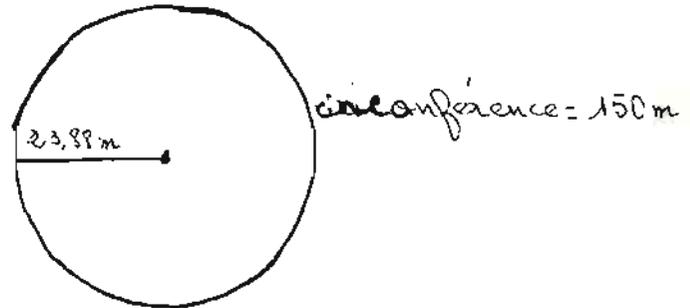
2 = fosse pour le saut en hauteur  
(6m sur 3m)

3 ) fosse pour le saut en longueur  
(6m sur 2,5m)  
planche d'appel placée à 1 m  
de la fosse.

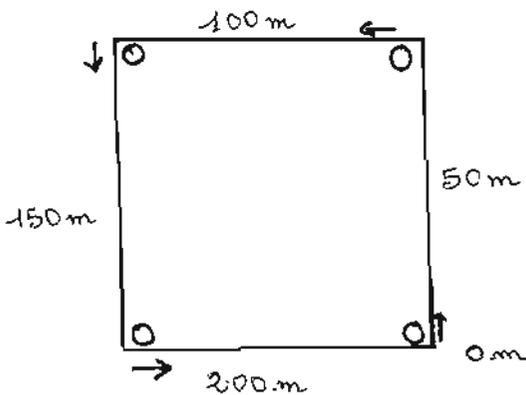
b) Pistes d'athlétisme

suivant l'espace disponible, on adoptera :

- le terrain rond



- le parcours en forme de boucle fermée (carrée de 50m de côté)



○ = vieux pneus

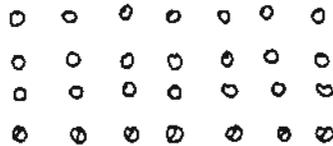
- étalonner la piste avec une marque tous les 50m.
- Dans les virages placer de vieux pneus ou autre élément ne présentant aucun danger en cas de choc.

.../...

c) Formations et évolutions

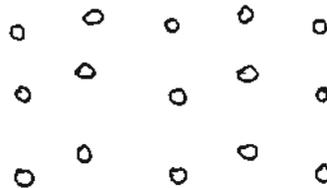
\* Déploiement ordinaire.

L'utiliser pour les exercices ne demandant aucun déplacement.

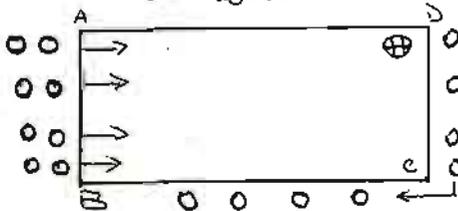


\* Déploiement en quinconce.

Il permet à l'enseignant d'avoir une meilleure observation du travail des élèves.



\* En vagues



⊕ = enseignant  
 ○ = élèves

La 1ère vague exécute l'exercice en se dirigeant vers C D

La 2ème vague part à son tour au signal de l'enseignant, pendant ce temps la 1ère vague retourne se placer derrière les autres vagues en longeant C B; ensuite la 3ème vague et ainsi de suite.

REMARQUE IMPORTANTE : Pour toutes les formations, toutes les évolutions, placer les élèves DOS AU SOLEIL.

## TABLEAU SYNOPTIQUE DES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Année Scolaire .....

FICHES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS INTERMEDIAIRES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1	Maîtrise des déplacements	Ordre et mise en place - ordonnée - coordination.	Etre capable de s'aligner par deux et par quatre. Etre capable de former des cercles par deux et par quatre.
2	Maîtrise du corps	Vitesse de réaction.	- Etre capable d'associer la perception d'un signal visuel à une position quelconque. Etre capable d'adapter sa vitesse de déplacement à celle du camarade.
3	Maîtrise du corps	Musculation - Assouplissement	- Etre capable de réaliser divers exercices d'assouplissement et de musculation
4	Maîtrise des engins	Adresse	- Etre capable de coordonner les mouvements de passe-réception d'une balle.
5	Maîtrise du corps et des déplacements	Saut en hauteur	- Etre capable de réaliser une détente verticale à partir d'une impulsion vers le haut.

REMARQUE = Ce tableau n'illustre pas la totalité des objectifs. C'est un exemple que nous donnons.

Il reste à compléter. En outre, il représente toutes les activités de l'année scolaire.

En deuxième partie, chaque fichier contiendra des fiches de cours .

Les fiches seront de telle manière qu'elles s'adressent aussi bien aux classes des garçons qu'à celles des filles ou aux classes mixtes.

Chaque fiche correspond à une semaine de cours, lors de la dernière leçon de la semaine, l'enseignant fera une évaluation des acquis et des performances.

A la fin du fichier, figure un tableau synoptique des activités prévues donnant ainsi à l'enseignant une vue globale des cours durant toute l'année scolaire.

Cependant, ce système n'exclut pas la PREPARATION MENTALE de la leçon de la part de l'enseignant. Rien n'est plus décevant que de voir un enseignant donner son cours en lisant sa fiche de préparation.

La généralisation du fichier a également comme avantages :

- 1) de permettre une certaine synchronisation des activités physiques dans les écoles de l'Enseignement du Premier Degré.
- 2) de faire un travail de suivi et de contrôle plus aisé par les Inspecteurs de l'Enseignement.

.../...

### Fiches de Préparation

Dans la deuxième partie, nous allons donner que deux exemples de fiches. Mais il faut retenir que nous prévoyons au moins une trentaine de fiches de préparation par fichier.

#### F i c h e 1

1 - Objectifs pédagogiques :

- Général = Maîtrise des déplacements
- Intermédiaire = vitesse de réaction
- Opérationnel = Les élèves doivent être capables de réagir rapidement à un signal visuel et franchir une distance de 30 mètres en moins de 7 secondes.

2 - Matériels = pas nécessaire

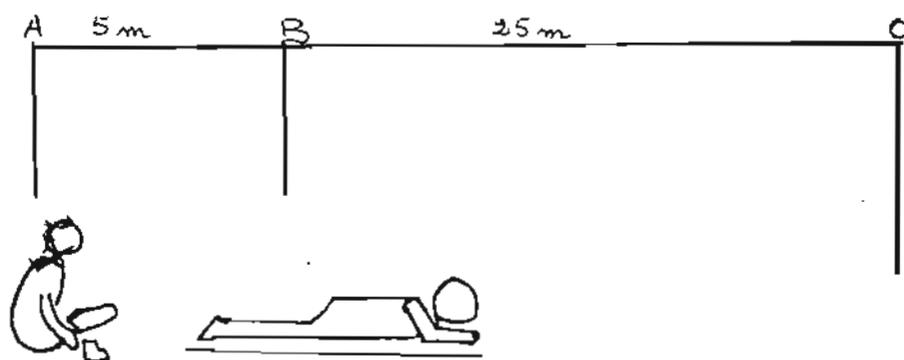
3 - Conduite de la leçon

A. Mise en train (5 minutes)

- 1) Marche rapide sur 100m
- 2) Course en petites foulées sur 50m

B. Partie Principale (20 minutes)

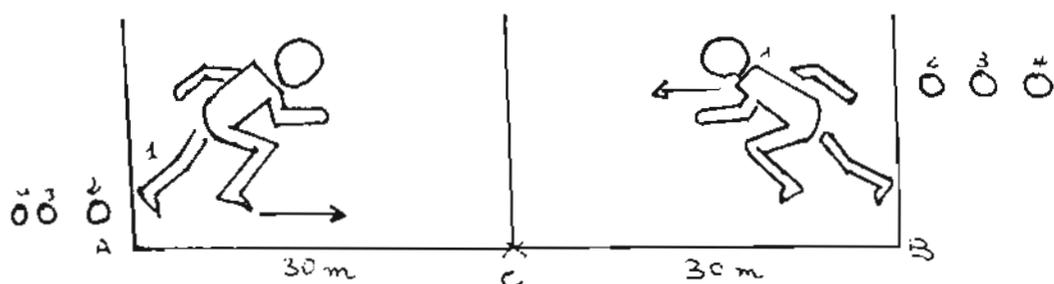
- 1) 10 minutes = Poursuite en ligne
  - travail par vague de 6
  - 2 vagues d'élèves (A et B) séparés de 5 mètres.
  - Une ligne d'arrivée (C) à 25 mètres
  - A. élèves assis jambes croisées
  - B. élèves couchés sur le ventre, têtes vers l'avant
  - L'enseignant donne un signal visuel(exemple= abaisser les bras)



A essaie de rejoindre B avant que ce dernier n'atteigne C.  
répétitions 3 fois.

2) 10 minutes = course à la rencontre.

- 3 lignes parallèles équidistantes de 30m
- 2 équipes sont placées sur les lignes de départ situées à l'extérieur (A et B).
- La ligne d'arrivée est située entre 2 autres
- Au signal de l'enseignant, les N°1 de chaque équipe se précipitent vers la ligne d'arrivée.
- Le premier qui franchit donne un point à son équipe.
- Après un temps d'arrêt, faire partir les N° 2 puis les N° 3.
- Totaliser les points obtenus par chaque équipe et comparer les résultats.



C Retour au calme. (5minutes)

- Marche lente avec grande circumductions de bras vers l'arrière
- bilan de la séance et retour en classe.



## F i c h e 2

### 1 - Objectifs Pédagogiques

- Général = Maîtrise du corps
- Intermédiaire = Musculation et assouplissement
- Opérationnel = A la fin de la leçon, les élèves doivent être capables; en coucher ventral, mains à la nuque, bras latéralement, de redresser (5) cinq fois le tronc.

### 2 - Matériel = pas nécessaire

### 3 - Conduite de la leçon

#### A. Mise en train (5 minutes)

- 1) Marche sur 20 mètres avec circumduction du bras gauche
- 2) Marche sur 20 mètres avec circumduction du bras droit
- 3) Marche à quatre (4) pattes (quadrupédie) sur 10 mètres.

#### B. Partie Principale (20 minutes)

- 1) 10 minutes = Former un grand cercle; l'enseignant se place dans une position qui lui permet de voir tous les élèves.
  - Station écartée, bras le long du corps, huit (8) grandes circumductions des bras d'arrière vers l'avant.

répétitions : 3 fois

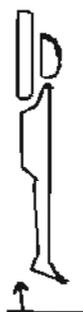


- Debout = 10 sautillements en claquant les mains au-dessus de la tête et sur les cuisses(2e temps).

.../...

Répétitions : 3 fois

1<sup>er</sup> temps



2<sup>ème</sup> temps

2) - 10 minutes = travail par 6 en vagues.

- coucher sur le ventre, mains à la nuque, redresser 5 fois de suite le tronc et étendre les bras latéralement.



- De la station debout, mains à la nuque 6 fois à la position tronc incliné avant et horizontal. Eviter de laisser les coudes.

\* Parcourir 10 mètres à cloche-pied droit et 10 mètres à cloche-pied gauche.



C. Retour au calme (5 minutes)

Marche lente en faisant de grandes circumductions des bras.

- bilan de la leçon - Discussion avec les élèves
- retour en classe.

## BIBLIOGRAPHIE

-----

### OUVRAGES

- 1° - ARNAUD et BROYER (G), "La Psychopédagogie des Activités Physiques et Sportives", Toulouse, Privat, 1986.
- 2° - BELBENOIT (G.), "Le Sport à l'Ecole", Belgique, Casteman.
- 3° - DUDAL (J.), RAMEAU (R.), SAINT-PERON (J.C.), "Sport Facile", Paris, Edicel, 1971.
- 4° - HEBRARD (A.), "L'Education Physique et Sportive - Réflexions et Perspectives", Revue STAPS et Edition "Revue E.P.S.", 1986.
- 5° - LOISEL (E), "Les Bases Psychologiques de l'Education Physique", Paris, Armand Colin-Bourrellier, 4e Edition 1966.
- 6° - PIAGET (J.) "La Psychologie de l'Intelligence", Paris Armand Colin, 1967.

### MEMOIRES

1. - KPANGO (K.), "Contribution au Développement de l'Education Physique à l'Ecole Nouvelle Togolaise - Constat et Suggestions", Mémoire pour le Diplôme de Conseiller Pédagogique Sportif.
2. - DJONI (B.), "Le Mini-Basket-Ball à l'Ecole du Premier au Togo", Mémoire pour le Diplôme de fin de formation à la Fonction de Professeur d'Education Physique et Sportive.

### FASCICULES PEDAGOGIQUES

1. - DJONI (B.), "L'Education Physique et Sportive dans le Premier Degré"
2. - DJONI (B.), "L'Animation Sportive - Ce que je peux faire".
3. - BUREAU D'EDUCATION RURALE, Education Physique, Fichier du Maître - BURUNDI .

